

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. CLAUDE CORBO, président
 M. CLAUDE FABIEN, commissaire
 Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROPOSITION DE CHARTE MONTRÉLAISE
DES DROITS ET RESPONSABILITÉS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 5 avril, 19 h
Marché Bonsecours
350, rue Saint-Paul Est
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| SÉANCE DU 5 AVRIL 2004 | 1 |
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |
| PRÉSENTATION DES MÉMOIRES | |
| ALLANCE QUÉBEC : | |
| DARRYL GRAY, LARRY VITAS | 3 |
| Y DES FEMMES DE MONTRÉAL : | |
| CLAUDETTE DEMERS-GODLEY | 12 |
| NADIA ALEXAN | 24 |
| TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL : | |
| FRANCESCA DALIO, JULIE LEFEBVRE | 28 |
| HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC, DIANE PIGNOLONY..... | 38 |
| HÉRITAGE MONTRÉAL : | |
| DINU BUMBARU | 50 |
| JONATHAN GUIDO | 59 |
| PARTI ÉLÉPHANT BLANC DE MONTRÉAL : | |
| MICHEL BÉDARD | 63 |

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir!

Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de la consultation de l'OCPM sur le projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités.

10 Je m'appelle Claude Corbo et je suis commissaire à temps partiel de l'Office de consultation publique de Montréal. À ma droite, docteur Myrna Lashley et maître Claude Fabien, qui me secondent, sont aussi commissaires à temps partiel de l'Office. À ma gauche, c'est maître Alain Cardinal, secrétaire de la Commission.

15 La rencontre de ce soir se tient sous les auspices de l'Office de consultation publique de Montréal. Régi par la Charte de la Ville de Montréal, il a le mandat de tenir des consultations publiques, lesquelles consultations sont destinées d'abord et avant tout aux citoyens, citoyens et citoyennes qui ont le droit d'être bien renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Également, ils ont et elles ont le droit de faire valoir leur opinion dans le but, bien entendu, d'influencer les décisions relatives à ces projets.

20 Mes collègues commissaires et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des commissaires. Vous pouvez en prendre connaissance, si cela vous intéresse, à la table d'accueil ou également sur le site Internet de l'Office.

25 Alors, la consultation menée au sujet du projet de Charte montréalaise se déroule en deux parties. La première partie est terminée. Elle a donné lieu à cinq assemblées d'information au cours desquelles les citoyens et les citoyennes ont pu poser des questions aux représentants de la Ville de Montréal pour obtenir de plus amples informations sur le projet de charte.

30 Ce soir, par contre, débute la deuxième partie du processus de consultation qui vise à permettre aux citoyens, aux citoyennes, aux groupes de prendre position sur le projet. Et nous entendrons donc les opinions et les commentaires de ceux et celles qui désirent s'exprimer. La soirée sera entièrement consacrée à cette fin.

35 Before proceeding any further, let me assure those of you who are more at ease in the English language that you will have the opportunity to express your point of view in English.

40 Précisons maintenant les procédures qui seront suivies ce soir et évidemment pendant les quatre autres assemblées de consultation.

Nous entendrons tout d'abord, pendant un maximum de dix minutes, les personnes et les groupes qui se sont déjà inscrits pour la séance de ce soir. Mais comme pendant la phase d'information en première partie de cette consultation, toute personne qui veut donner son opinion

45 doit s'inscrire au registre. Certains l'ont déjà fait. Les autres, ceux qui, dans cette salle, seraient intéressés à donner leur opinion sans s'être préalablement inscrits, peuvent le faire en s'inscrivant au registre qui est à la table d'accueil à l'entrée.

50 Alors, donc les gens invités à intervenir dans l'ordre d'inscription en limitant les interventions à dix minutes. Et je ne peux pas garantir évidemment, parce qu'il y a toute une série de personnes et de groupes qui sont déjà inscrits pour ce soir, que les personnes inscrites tardivement pourront se faire entendre.

55 Après chaque présentation, mes collègues et moi-même pourrons poser des questions pour nous assurer d'avoir une bonne compréhension des opinions exprimées. Encore une fois, notre objectif comme commissaires n'est pas de débattre de vos opinions. Au contraire, c'est d'en favoriser l'expression, de les comprendre le mieux possible afin que nous puissions éventuellement préparer un rapport destiné à la Ville de Montréal.

60 Alors, une fois que nous aurons entendu les commentaires et les opinions de tous ceux qui sont inscrits, je lèverai l'assemblée et il sera possible d'apporter des rectifications pour le responsable du projet.

65 Je vous rappelle que l'assemblée de ce soir est enregistrée et que cet enregistrement sera accessible au public.

70 Quelques mots maintenant sur les suites de ce processus de consultation. La Commission fera rapport de ce qu'elle a entendu et de son analyse du projet à la lumière de l'information que nous avons reçue et des opinions qui ont été exprimées. Le président de l'Office de consultation publique de Montréal transmettra le rapport de la Commission au comité exécutif de la Ville de Montréal et, quinze jours plus tard, il sera rendu public. Les personnes intéressées à recevoir ce rapport peuvent laisser leur nom et leur adresse aux responsables à la table d'accueil.

75 Je vous rappelle que le rapport de l'Office, qui résultera de l'ensemble de ce processus de consultation, est consultatif et non décisionnel. La décision d'adopter, de modifier ou de rejeter la proposition de charte appartient au conseil de la Ville de Montréal sur recommandation de son comité exécutif.

80 Plusieurs personnes vont nous aider ce soir dans notre travail. J'attire votre attention à la table qui est située à ma droite, donc à votre gauche. Je vous présente, d'une part, madame Marie-Claire Dumas et, d'autre part, madame Renée Lescop qui agissent à titre d'analystes et qui vont nous aider à faire l'analyse et la synthèse de vos propos. À la table d'accueil, madame Pauline Truax et monsieur Jean-François Lévêque sont responsables du registre des intervenants
85 et monsieur Yves Lamontagne assure la sonorisation.

Alors, voilà pour la présentation de notre fonctionnement et de nos travaux. Nous allons immédiatement commencer.

90 J'invite le Révérend Gray, président d'Alliance Québec, à prendre place à la table devant nous et à nous faire la présentation, which maybe if you so prefer in English. Please be seated, sir. Are you accompanied by someone? Would you like ...

MR. DARRYL GRAY :

95

Larry Vitas.

THE CHAIRMAN :

100

He can take place with you.

MR. DARRYL GRAY :

105

Thank you.

THE CHAIRMAN :

Now, you have precisely ten minutes. I will flash five fingers to say you have still five more minutes and two.

110

MR. DARRYL GRAY :

All right. I'm glad you told me, because I would think that you were just saying hello.

115

First of all, on behalf of Alliance Quebec, we do come in, Ville de Montréal, the City of Montreal for this initiative and for allowing the constituents, the community an opportunity to make a presentation and I am speaking on behalf of Alliance Quebec as its president.

120

The reality is that Montreal is a bilingual city. Despite the insistence by the current government that Montreal is a French city and a French province, French-speaking and English-speaking Montrealers work things out everyday on a civilized manner. French is the mostly widely spoken language in Quebec and it is a vital job skill. It's required for most jobs with the City of Montreal.

125

Montrealers who have come to Canada from other countries are offered free French language training while Montrealers who were born in Canada are not.

130

On behalf of our organization, we propose that all Montrealers be given an equal opportunity to improve their French language skills. Equal opportunity in education is an important human right. Equal opportunity in employment is also an important human right.

135 The City of Montreal needs to ensure that all Montrealers have an opportunity to work in this city, particular for the City of Montreal and its entities, for example the police force or the fire department. Both the municipal work force and the civil service departments that I have indicated should reflect the population that they serve.

140 There needs to be a better system of civilian oversight of Montreal's police force. Whenever there is a questionable incident between the police and a citizen, there has to be an effective and transparent process to get to the truth and to take appropriate action. This is essential if all Montrealers are to have confidence that the police are there to serve and protect all of Montreal.

145 The City needs to ensure access to municipal services, including public transportation, in both French and English. Equal access to public services is an important human right. When the mayor of Montreal, Mr. Gérald Tremblay, introduced to propose Montreal Chart of Rights and Responsibilities on December 10th, 2003, he emphasized the importance of respecting international standards of human rights.

150 And Mr. Tremblay said, and I quote,

155 **Fifty-five years ago, the Universal Declaration of Human Rights became the cornerstone of the rights that are today part of the foundation of democracy and heritage of which humanity may be proud. We are introducing a unique and original proposal which strikes a balance between rights and responsibilities as well as promotes intercultural values and rights in the municipal operations.**

160 And Montreal does have a special connection with the Universal Declaration of Human Rights, because its principal author was a Montrealer, Professor John Humphrey of McGill University. He set up the Human Rights Division of the United Nations of which he became the first director. There could be no better way for Montreal to honor Doctor John Humphrey than to ensure that the principles of the Universal Declaration of Human Rights are reflected by the Montreal Chart of Rights and Responsibilities.

165 The preamble of the proposed charter says, and I quote:

170 **Whereas the citizens of the Ville de Montréal benefit from the rights and freedoms proclaimed and guaranteed by the Universal Declaration of Human Rights of December 10th, 1948, and by the international and intercontinental instruments of Human Rights to which Canada is a party and by which Quebec itself has declared itself bound**

Alliance Quebec sees this commitment as an important step forward and we urge this Committee, this body, Mayor Tremblay and his administration to follow through with concrete action to implement these Human rights obligations in Montreal for the benefit of all Montrealers.

175 In conclusion, I have the audacity to believe that people everywhere can have three meals
a day for their bodies, education and culture for their minds, and dignity and equality, particularly
in Quebec society and here in Montreal in particular. When an individual no longer feels a true
participant, when he or she no longer feels a sense of responsibility to their society, then the
content of democracy is emptied.

180 When the social system does not build security for all of its citizens, individuals within it are
impelled to pull away. The process, this process that I mention produces alienation and that's not
what this city wants. It's not what Mayor Tremblay wants. It's not what we, in Alliance Quebec,
want.

185 Perhaps the most pervasive and insidious development in contemporary society is a
society that forces people to turn on each other and not to each other. We believe that this
declaration, this charter that you are discussing is an opportunity for people to see that we are a
society, a Montreal community who are prepared to turn to each other to make this society a better
190 society.

It's also the hope of the members of Alliance Quebec that Montreal will open up new
avenues and that we can assist this government in reaching the heights of democracy that we all
seek to attain, but it's time that we stop just providing lip service to the guaranties of life and liberty,
195 these fine settlements that are embroidered in the Universal Declaration of Human Rights, but it
seems that these settlements in this document have been used more for intent and rather than
reality.

200 There are over 500,000 people in this city who speak English as a first language. The
percentage of those who speak other than French as an official language is 31.6% and this is
information provided by the Commission of Official Languages. If we are going to recognize
democracy in this city, then we need to recognize -- even as I look around and I appreciate the
fact that we're allowed to speak French and English in this consultation, and I appreciate the fact
that all of the information that has been provided has been in French and English, and I think that
205 that is a testimony to where this city wants to go, that we have an obligation to promote French
language, culture, heritage, but let us not do so at the expense of English or other languages, or
other cultures as well.

210 What makes Montreal so great is that we have embraced difference. We build on
similarity, but we've embraced diversity. We've embraced difference. And if we continue to do
that, we'll continue to grow and democracy will become more than just a buzzword. It will become
a reality.

215 And so for the remaining two minutes, in case I've missed something, I'm going to ask
Larry if I have missed anything.

MR. LARRY VITAS :

220 Sure. Well, I just maybe wanted to talk about the Montreal flag which was designed by Jacques Viger who was the first mayor of Montreal, I think, in 1830. And, well, it has four emblems on it. It has the fleur-de-lis and on the right of the fleur-de-lis ... can I show people the flag?

MR. DARRYL GRAY :

225 Remember, you have two minutes left.

MR. LARRY VITAS :

230 Okay. The flag was designed by Montreal's first mayor Jacques Viger in 1930. And as you see, there's a fleur-de-lis there which represents the French-speaking element of Montreal, the rose which represented the English-speaking element of Montreal, the thistle which represented the Scottish people of Montreal and the shamrock which represented the Irish people of Montreal.

235 I'm not just to, you know, say that, *Oh! Those were the founding cultures of Montreal+, but it shows cultures working together in community and working together to develop this city. And I really think that this charter needs to show that the English-speaking community of Montreal has an historic place here, you know? English-speaking Montrealers helped build this city too. That's basically it. Thanks.

240

MR. DARRYL GRAY :

245 Thank you very much. I don't know if there's a opportunity or a need to ask questions, but ...

THE CHAIRMAN :

250 Yes.

MR. DARRYL GRAY :

255 Okay.

THE CHAIRMAN :

260 We reserve some time for our questions. So, I thank you, Reverend. I thank you, Mr. Vitas. And I will invite my fellow members of the Commission to raise questions if they have. Doctor Lashley?

260

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

Yes. Thank you very much, Mr. Chair.

265

Good evening, Reverend Gray.

MR. DARRYL GRAY :

Good evening, Doctor Lashley.

270

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

Good evening.

275

MR. LARRY VITAS :

Good evening.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

280

You started off, sir, by saying that all people be given the opportunity to master French. I'm not sure what your recommendation for that is. Is it that you want them to be given the same type -- you want them -- is it free? I'm not sure what the recommendation is, sir.

285

MR. DARRYL GRAY :

Well, the problem is this. The recommendation would be that the resources need to be made available to provide this.

290

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

Okay.

MR. DARRYL GRAY :

295

This is a job skill. I don't like to use the word *anglophone community+, but many people in the English-speaking community, many who may be born in Canada and come to Montreal to live don't have the same accessibility to resources as maybe someone who may come from another country.

300

The provincial government provides that resources, but nobody provides the resource to those who are Canadian born.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

305

Are you talking about something along the lines of continuing education for those who are here?

MR. DARRYL GRAY :

310

I think that that would be probably the best environment for that to happen but, I mean, we think it's essential. So ...

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

315

And that's something you want to see in the charter, I take it?

MR. DARRYL GRAY :

320

Yes.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

325

Would these be free courses, sir, that you're ...

MR. DARRYL GRAY :

330

Well, I mean, I ...

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

I'm just trying to understand what it is you're asking for.

MR. DARRYL GRAY :

335

Well, I think that it should be free if there are people who, because of their own economic status, are not available to pay for this service. But yes, I think that we could go on and say that this should be a right. This should be a right. That if we're saying that French is essential in Montreal, in Quebec society, if we said it's essential, then let's make it available across the board to anyone who wants to learn.

340

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

345

Okay. I have another question, if I may, Mr. Chair.

THE CHAIRMAN :

Please.

350 **MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

Well, I actually have two questions, but allow me. You mentioned civilian oversight of the police. I'm not quite sure where you're going with that. Could you please elaborate on that so that I understand what you mean, sir?

355

MR. DARRYL GRAY :

Well, there are different cities throughout North America who have civilian oversight communities on their police, civilian police advisory groups that are made of people from the community.

360

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

Yes.

365

MR. DARRYL GRAY :

There is an attitude, right or wrong, in some communities that police could not properly or adequately investigate situations where police are involved, be it the S.Q. investigating Montreal City police, or Montreal City police investigating S.Q., RCMP and what have you. And so there is an attitude, be it right or wrong. But as long as that perception exists, that perception becomes other people's reality.

370

And so if there is a civilian oversight comity or advisory comity made up of civilians who are responsible for monitoring, monitoring investigations or -- or even those who are capable, qualified, former lawyers, people who have a relationship with some expertise on police techniques and procedures, et caetera, who are civilian, I think it adds to the credibility of the police institution. And so that's one of the things that we would submit.

375

380 **MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

Okay. And my final question to you, since I don't want to -- I have a whole bunch, but I won't take up too much of your time...

385

THE CHAIRMAN :

No, it's all right. Go ahead, no problem.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

390

I'm trying to be polite. These issues which you have brought forth, do you have them in the form of recommendations to the Commission? Do you have them ...

MR. DARRYL GRAY :

395

My comments I do have and the comments do reflect what I've indicated. What I am prepared to do is to probably add a little bit more content to them and submit that as an attachment, if that is...

THE CHAIRMAN :

400

Please do so.

MR. DARRYL GRAY :

405

Thank you very much.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

410

Then, if you don't mind, I'll ask my last one. You told me two, so...

THE CHAIRMAN :

415

A quick one.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

Yes. When you say, *Equal access to all city services+, is it your contention now that such does not current exist?

420

MR. DARRYL GRAY :

Yes.

425

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

I don't understand.

MR. DARRYL GRAY :

430

Yes.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

435 Oh! Okay.

MR. DARRYL GRAY :

440 I mean all we need to do is look at the civil service in Montreal.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

Yes.

445 **MR. DARRYL GRAY :**

I mean look at the numbers of a lack of numbers of English-speaking people, anglophones, within the civil services in Montreal. It is a disproportionate number. And I think the City itself will acknowledge that the bureaucratic structure of Montreal, not just entry level but definitely on the high end, does not reflect what this city is made up of, and especially from the anglophone community. It is sadly underrepresented.

450 And so we believe that there needs to be, and it would be a recommendation, a more intensive effort to recruit, and to train, and to sustain people from the English-speaking community. And the whole French language part that we talked about, you know, is part and parcel of that as well.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

460 Thank you very much.

MR. DARRYL GRAY :

465 You're welcome.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fabien?

470 Thank you, Reverend. Thank you, Mr. Vitas. It would be appreciated if your additional written comments could be sent to the Office before the end of next week.

MR. DARRYL GRAY :

475 We'll have that done.

THE CHAIRMAN :

Thank you, sir.

480

MR. DARRYL GRAY :

Thank you very much.

485

THE CHAIRMAN :

Good evening.

490

J'invite maintenant madame Claudette Demers-Godley, directrice générale adjointe du Y des femmes de Montréal à faire sa présentation.

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

Bonsoir.

495

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame.

500

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

Je ne sais pas si vous avez la copie de notre texte. Alors, je ne la lirai pas à nouveau, je pense que vous avez quand même beaucoup de documents à lire. Mais moi, je voulais quand même vous signifier une lacune importante car, à la lecture de la charte, aucune modalité n'est prévue pour offrir aux citoyennes et aux citoyens des lieux spécifiques ou des occasions pour que des débats s'engagent sur la vision du projet de société régional, ainsi que l'identité de notre ville que l'on poursuit en voulant développer une charte.

505

On a aussi dans la charte des questions sur son application en tenant compte maintenant des nouveaux arrondissements, des nouveaux pouvoirs aux élus et comment cette charte pourra s'appliquer quand on crée, vous me permettrez l'expression, des petits royaumes dans chaque arrondissement et que ce n'est pas évident quelle est la place de la citoyenne et du citoyen dans son arrondissement.

510

Il y a des arrondissements qui ont une plus grande tradition de participation démocratique, mais il y a d'autres arrondissements, on pourrait entendre les mouches voler lors de leurs réunions. Alors, ça dépend vraiment ... c'est une préoccupation que j'ai eue en lisant la charte et que, nous, on se questionne là-dessus.

515

520 Également, prendre sa place comme citoyenne et citoyen dans la société présume qu'on
est capable de lire, qu'on est capable d'écrire, qu'on comprend le français, qu'on comprend
l'anglais, qu'on a du temps et qu'on a un peu d'argent. Et ça, pour moi, ça demeure toujours une
barrière à la participation. Et on se demandait si, dans la revendication de nos droits et
responsabilités, il y aura des mécanismes de formation ou d'information de prévus pour les
525 citoyens et les citoyennes pour qu'on puisse affirmer nos droits.

L'exemple que je démontrais dans mon texte, c'était comment une jeune femme en
difficulté, qui est en maison d'hébergement, pourra revendiquer dans son arrondissement
d'origine un logement en HLM si on ne l'a pas formée et encouragée à comprendre comment la
530 municipalité fonctionne, quel est le pouvoir des élus et quels sont ses pouvoirs et ses droits à elle
aussi.

On a aussi beaucoup de préoccupations - alors, je l'ai déjà mentionné - sur la
transparence des élus, sur la responsabilité accrue des décisionnaires. On réalise maintenant de
535 plus en plus que, dans les arrondissements, il y a beaucoup de pouvoirs qui reviennent
maintenant aux fonctionnaires, au directeur de l'arrondissement. Alors, on a créé des
minimunicipalités à l'intérieur d'une grande ville et l'intervention citoyenne devient de plus en plus
complexe.

540 Alors, on revient sur le rôle de l'ombudsman ou de l'ombudspersonne. Comment cette
personne-là pourra - une personne avec tous les arrondissements et tous les départements qui
existent dans la Ville de Montréal - assurer que les droits des citoyennes et des citoyens soient
respectés.

545 Deux recommandations que je faisais, c'est de rendre le plus possible, par voie
électronique et aussi dans les milieux communautaires et autres endroits dans les
arrondissements, l'information, la documentation le plus largement diffusée possible, parce que
souvent il faut se rendre aux bureaux d'Accès Montréal qui est maintenant, avec les
arrondissements, assez loin. Les arrondissements couvrent un grand territoire. Alors, si les gens
550 ont des mobilités réduites, ça peut leur causer un problème. Et puis au moins, s'ils ont accès à
l'Internet, ils peuvent au moins trouver les documents.

L'autre commentaire aussi que je ferais, c'est au niveau du langage. C'est de rendre la
documentation et les informations pour aider les citoyens et les citoyennes à pratiquer leurs droits
555 et leurs responsabilités démocratiques, d'avoir un langage accessible. Souvent, on lit des textes
de la Ville ou on va en consultation et il faut avoir un bon niveau de compréhension. Et, des fois,
c'est écrit justement peut-être pour ne pas qu'on comprenne. Alors, ça serait intéressant d'avoir
un langage plus accessible.

560 Puis, finalement, si on veut vraiment que la charte soit applicable et que l'on encourage la
participation démocratique des personnes, il faudrait peut-être prévoir d'autres moments que 7 h
15 le soir quand les mères de famille sont à la maison et qu'il n'y a pas de services d'halte-garderie
pour leurs enfants.

565 J'ai identifié dans le document quelques corrections, des fois ajouter des mots. Comme:
*À prendre des mesures adéquates+, peut-être qu'on pourrait prendre des mesures efficaces à
l'article 15.

570 À l'article 15 b), quand on parle d'un gîte provisoire, peut-être je suggérais, c'est d'avoir
une politique d'habitation qui répond à leurs besoins, à savoir du logement social avec du support
communautaire, parce que c'est pas suffisant d'offrir du gîte aux personnes; il faut leur offrir du
logement accessible et permanent.

575 *Promouvoir et développer+ au lieu de *maintenir+ avec l'appui à l'accès à un logement
convenable, ça serait pour moi important, et j'ajouterais *sécuritaire+.

LE PRÉSIDENT :

580 Cinq minutes, Madame.

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

585 Oui, j'achève. Quand vous parlez du dépôt de plaintes que les citoyens et les citoyennes
pourraient déposer, ça serait intéressant d'identifier au niveau des bureaux d'arrondissement une
personne qui pourrait recevoir ces plaintes-là pour accompagner les citoyens et les citoyennes à
rédiger leurs plaintes.

590 Moi, qui ai une certaine habitude avec un espace public, je peux déposer une plainte et je
peux l'écrire et ne pas avoir de problème. Mais pour beaucoup de personnes - et je pense à des
personnes qui viennent de certains pays où se plaindre de l'État est quasiment garant
d'incarcération - porter une plainte, ça ne serait pas évident.

595 Alors, on a tout un travail à faire dans notre société d'éduquer les gens sur leurs droits et
leurs responsabilités, mais aussi de les accompagner dans ces démarches-là. C'est facile de dire
aux gens: *Vous pouvez déposer une plainte+, mais ce n'est pas facile de leur montrer comment
le faire et les soutenir dans cette démarche-là. On parle beaucoup de nos droits et
responsabilités, mais on nous indique peu comment on peut nous accompagner dans cette
démarche-là.

600 Finalement, pour permettre le développement et l'approfondissement de l'expérience
démocratique, la charte doit non seulement prévoir le *pourquoi+ et le *avec qui+, mais aussi le
*comment+ et le *quand+. Dans la conjoncture actuelle, les citoyennes et les citoyens
s'interrogent sur le palier de pouvoir à investir. Est-ce que c'est le quartier, l'arrondissement, les
partis ou la Ville même? Une stratégie de communications s'impose sur les lieux décisionnels au
605 sein de la nouvelle ville.

610 Il y a beaucoup de confusion chez les citoyens et les citoyennes parce que, même si je voudrais me plaindre aujourd'hui, il faudrait que je me pose la question: à qui je vais me plaindre? Qui peut recevoir ma plainte? Qui peut me donner de l'information sur mes droits et mes responsabilités?

D'importantes questions restent à débattre, et puis j'imagine qu'on pourra y répondre quand on sera dans l'application de la charte.

615 Les nouveaux pouvoirs délégués aux élus demeurent quand même pour moi une grande préoccupation et est-ce qu'ils sont vraiment, ces pouvoirs, garants d'une plus grande démocratie locale?

620 Est-ce que l'application de la charte suscitera et facilitera la participation démocratique des femmes? Alors, ça, c'est une autre chose. Moi, je n'ai pas parlé beaucoup des femmes, même si c'est le Y des femmes qui a préparé ce mémoire. Nous, on est plus intéressées ou préoccupées par l'accessibilité à la charte et à son application. Mais c'est clair que pour les femmes, et surtout dans les lieux de représentation, il faudrait peut-être avoir une plus grande représentation des femmes pour s'assurer que la charte soit applicable dans l'intérêt et la défense
625 de toutes les citoyennes et des citoyens. Merci.

LE PRÉSIDENT :

630 Je vous remercie, madame Demers-Godley de votre présentation.

Monsieur Fabien?

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

635 Oui. J'ai trouvé votre présentation fort intéressante. Il y a une suggestion qui a retenu mon attention, entre autres, c'est sur le développement d'un accès Internet, c'est-à-dire d'augmenter la disponibilité davantage de l'information, de soigner le langage pour que ce soit plus accessible pour les gens ordinaires.

640 Mais je me suis posé la question: selon votre expérience, les milieux moins favorisés, la pénétration de l'ordinateur puis l'Internet, est-ce qu'elle est suffisante ou assez soutenue pour que ce soit un investissement qui les rejoigne?

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

645 Bien, moi, je peux vous donner l'exemple que je connais le mieux, c'est le mien. Au Y des femmes, nous avons eu une subvention, il y a quelques années, et on continue à offrir ce service-là pour le programme d'accès communautaire. Alors, nous avons une résidence pour femmes en difficulté. Nous avons un programme d'alphabétisation. Nous avons toutes sortes de

650 services. Et les femmes du Y des femmes, on a deux ordinateurs avec Internet accessible et les femmes utilisent l'Internet.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

655 Oui.

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

660 Et c'est gratuit, et c'est ouvert de 9 h le matin à 7 h le soir. Je vais à la bibliothèque. Il y a plusieurs bibliothèques qui offrent le service d'accessibilité par Internet aussi.

665 Alors, oui, je sais que, souvent dans les quartiers défavorisés ou les milieux défavorisés, on critique quand on dit: *Utilisez l'Internet+, sauf que, moi, je prends le regard que c'est un outil de la modernité et que ça serait d'avoir des préjugés défavorables face aux plus démunis sur leur capacité d'accéder.

670 Moi, par contre, je critique des fois les sites Internet de la Ville, parce que ça devient tellement compliqué juste d'essayer de voir où est la... je vais vous donner un exemple. Je dois aller dans une consultation publique sur un projet d'immobilier dans l'arrondissement Ville-Marie. Juste pour trouver l'information, ça m'a pris 22 minutes, et puis je passe ma vie là-dessus, là.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

675 Oui.

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

680 C'est un peu nono quand on pense que ça pourrait être encore un peu plus simple. Alors, moi personnellement, je suis de celles qui défendent l'utilisation de l'Internet dans tous les milieux, mais il faut le simplifier aussi.

LE PRÉSIDENT :

685 Merci.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

690 Peut-être une autre question. Vous parlez des lieux de formation démocratique et citoyenne, puis des mécanismes de formation pour augmenter l'implication, puis augmenter les aptitudes à pouvoir intervenir. Est-ce que vous pensez que c'est la Ville qui doit s'occuper de...

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

Absolument. Si on veut que ...

695

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Vous ne croyez pas que c'est plutôt l'école, que c'est plutôt les organismes sans but lucratif ou les églises ou... Comment voyez-vous...

700

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

Je dirais que si on veut... comment je vais vous répondre poliment? Pour moi, la démocratie, c'est quelque chose qui s'apprend, O.K.? Oui, l'école fait partie des lieux d'apprentissage. Par contre, si on veut une application réelle d'une Charte montréalaise de droits et de responsabilités, c'est la responsabilité de la municipalité, et c'est la responsabilité des élus, et c'est la responsabilité des citoyens et des citoyennes de se former sur quelle forme de démocratie l'on veut pratiquer et aussi de se former sur quelle ville on veut avoir.

705

Alors, même si la démocratie, c'est un noble objectif, c'est un objectif qui est très peu réalisé dans notre société. Alors, il faut s'éduquer là-dessus. Il faut s'éduquer sur quel modèle de démocratie on veut pratiquer, mais il faut aussi s'éduquer à entendre, puis il faut s'éduquer à écouter l'autre, il faut s'éduquer à négocier, arriver à des ententes.

710

Ce qui me préoccupe actuellement dans les nouveaux pouvoirs des arrondissements, c'est le pouvoir total des élus et aussi comment est-ce que les citoyens et les citoyennes vont être capables de faire valoir leurs points de vue sans être, en contrepartie, un groupe versus l'autre groupe versus l'autre groupe, parce que le système actuel, tout ce qu'il fait, c'est qu'il gère des conflits d'intérêts et des situations conflictuelles. Et pour moi, ce n'est pas la démocratie. Ça, c'est celui qui parle le plus fort. C'est celui qui a le plus de pouvoir. C'est celui ou celle qui est le influent dans son milieu. Alors, ça s'apprend la démocratie.

715

720

LE PRÉSIDENT :

Docteur Lashley?

725

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

Madame, bonsoir.

730

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

Bonsoir.

735 **Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Moi aussi, j'ai trouvé votre position très, très forte. Vous avez parlé de l'Internet pour l'information pour les citoyens et citoyennes, mais j'aimerais savoir, parce que vous avez mentionné dans ...

740 **Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :**

Oui, oui.

745 **Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

... dans votre dépôt la question des gens qui sont analphabètes.

750 **Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :**

Oui.

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

755 Avez-vous une recommandation pour ces gens? Parce qu'avec l'Internet, s'ils ne peuvent pas lire, c'est impossible, ça ne marche pas.

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

760 Bien, c'est pour ça que, pour moi, la formation au niveau des arrondissements, nous, on fait - en tout cas, moi, j'y suis impliquée au Y des femmes - des programmes d'alphabétisation familiale dans les quartiers défavorisés et des programmes d'alphabétisation pour les femmes en difficulté.

765 Alors, c'est clair qu'un des problèmes d'être analphabète, c'est d'être isolé socialement. Alors, quand je parle de formation et d'échanges dans les quartiers, c'est que même si je suis analphabète, je peux quand même participer à un atelier d'éducation populaire pour me montrer comme quoi je peux participer.

770 Nous, on a plusieurs modèles dans nos groupes de femmes ou groupes communautaires où des femmes avec très peu de moyens parlent un langage et... puis aussi apprennent éventuellement à lire et à écrire, développent des habilités qu'on n'aurait jamais soupçonnées si on ne leur avait pas donné l'occasion.

775 Et c'est pour ça que, en plus de l'Internet, je fais beaucoup la promotion de la formation et de l'éducation populaire parce que, pour moi, tout le monde a une opinion, tout le monde a une bonne idée quelque part à un moment donné. Il faut seulement trouver les mécanismes pour susciter ces participations-là.

780 **Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Merci.

785 **Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :**

De rien.

LE PRÉSIDENT :

790 Je vous en prie, monsieur Fabien.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

795 Oui. Il y a une suggestion plus pointue que vous faites: un dépôt de plaintes pourrait être soutenu par un fonctionnaire des bureaux municipaux.

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

Oui.

800

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Le rôle de l'ombudsman, c'est souvent de soutenir une plainte contre des fonctionnaires.

805 **Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :**

Oui.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

810

Est-ce que vous feriez confiance à un fonctionnaire ...

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

815

Oui.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

820 ... pour soutenir les citoyens contre d'autres? Est-ce que vous ne feriez pas plus confiance au personnel du bureau de l'ombudsman pour remplir ce rôle-là? C'est-à-dire, une fonction publique qui traite avec un peu plus de distance par rapport à la fonction municipale, fonction publique municipale?

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

825

Moi, ma préoccupation, c'est plutôt une préoccupation d'accessibilité.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

830

Oui.

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

835

O.K.? Alors, quand les gens sont dans leur quartier... si moi, j'ai une plainte à porter, je ne descendrai pas sur la rue Notre-Dame, je ne partirai pas de mon quartier pour m'en venir sur la rue Notre-Dame.

840

La suggestion que je fais, c'est d'avoir des personnes identifiées... et pas tous les fonctionnaires sont mauvais, là, on va s'entendre. Alors, pour les quelques cas qu'on pourrait poser des plaintes, on serait très malchanceuse de tomber sur la personne qu'on va faire une plainte contre. Pour moi, je pense que c'est d'être accessible. C'est d'avoir un mécanisme facile à gérer. Et puis la personne, dépendant de sa capacité, sa maîtrise de la langue, peut déposer une plainte puis, après ça, elle est acheminée, parce que sinon, si ça devient un processus très fastidieux, très difficile à appliquer, ça sera seulement quasiment quand je vais me faire battre sur la rue quasiment que je vais venir déposer une plainte.

845

Alors, si on veut vraiment prendre le pouls de la population, il faut que le mécanisme de plaintes soit accessible à la population. Sinon, ça demeure au rang des voeux pieux.

850

LE PRÉSIDENT :

Docteur Lashley?

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

855

Madame, ça touche la même question que mon collègue a mentionnée, c'est dans votre dépôt, la page 4, article 34 ...

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

860

Oui.

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

865

... vous avez mentionné ici:

**Un rapport écrit appuyé par le Maire pourrait être envoyé aux citoyens et citoyennes également. +*

870 **Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :**

Oui. J'aimerais ça qu'une fois par année ...

875 **Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Laissez-moi vous poser la question.

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

880 Oui, excusez.

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

885 Non, non, non. Je pense que l'ombudsman serait ou devrait être une personne indépendante. Ça peut arriver que l'ombudsman produit un rapport qui n'est pas appuyé par le maire, mais qui est le rapport quand même.

Est-ce que vous voulez vraiment dire que tous les rapports devraient être appuyés par le maire, même si... vous comprenez ce que je voulais dire?

890

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

Oui, je comprends.

895 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Oui. C'est **appuyé** dans le sens d'**approuvé**.

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

900

Pour moi, l'objectif de cet exercice, c'est quand, dans l'article 34, on dit:

**Le rapport écrit que l'ombudsman soumis à chaque année au conseil de Ville... +*

905

Alors, là, l'ombudsman va aller au conseil municipal, va faire son rapport, tout le monde va lui poser des questions et tout ça.

Pour moi, ce qui est important, c'est qu'à la fin, une fois par année, le maire et l'ombudsman écrivent à tous les citoyens, dans une lettre qu'on reçoit dans notre boîte à lettres,

910 pour nous donner l'état de la situation de la démocratie à Montréal, des bénéfices ou même des limites de l'application de la charte parce que, sinon, on va oublier qu'on a une charte à Montréal.

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

915 C'est comme ça *appuyé+, O.K.

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

920 Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Deux petites questions, s'il vous plaît.

925 **Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :**

Oui, oui, oui, excusez. Vous avez le droit.

LE PRÉSIDENT :

930 Oui, merci. Premièrement, je comprends que, selon vous, la charte devrait s'appliquer aux arrondissements.

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

935 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

940 Deuxièmement, à la page 2 de votre...

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

945 Bien, autant. Pour moi, les arrondissements font partie de la Ville et la Ville gère les arrondissements. C'est pas un ou l'autre, c'est ...

LE PRÉSIDENT :

950 Les deux.

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

C'est un système d'inclusion.

955 **LE PRÉSIDENT :**

Deuxièmement, à la page 2 de votre mémoire, le paragraphe 3, le paragraphe du milieu, vous dites:

960 **... nous suggérons d'enchâsser la future Charte [...] dans la Charte de la Ville.**

Et ensuite, vous dites:

Il devrait y avoir une mention dans la Charte de la Ville que celle-ci a le devoir d'adopter et de maintenir une Charte...

965 Je veux juste comprendre. Suggérez-vous que, une fois la charte adoptée par le conseil de Montréal, par hypothèse, elle devienne éventuellement partie de la charte de la Ville de manière à être à l'abri d'abrogations par un conseil municipal ultérieur. C'est ça que vous proposez?

970 **Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :**

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

975

C'est bien. Madame Demers-Godley, je vous remercie beaucoup au nom de la Commission de votre témoignage.

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

980

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

985 Et nous remercions le Y de s'être impliqué par votre intermédiaire dans cette démarche. Merci.

Mme CLAUDETTE DEMERS-GODLEY :

990 Merci beaucoup. Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

995 J'invite maintenant madame Nadia Alexan à prendre place à la table pour nous faire la présentation de son mémoire ou de ses observations. Madame Alexan.

Mme NADIA ALEXAN :

1000 Bonjour. Je suis militante avec le Conseil des Canadiens, si vous connaissez Marc Barlow, et une de nos campagnes, c'est la campagne sur l'eau. Alors, j'ai choisi deux points dans la Charte des droits que je vais parler là-dessus. Je m'excuse, je vais le faire en anglais, parce que j'ai pas eu le temps de le faire en français.

1005 My presentation tonight centers around two points of the proposed Charter of Rights and Responsibilities, two points which I would like to amend.

The first refers to Chapter II, Economic and Social Life, article 15 e):

1010 **The City commits itself to guarantying citizens access to quality of drinking water in sufficient quantities.+*

And the second article, 15 f):

1015 **The City commits itself to guarantying that no one will be deprived of drinking water for economic reasons.+*

1020 Right now, our water systems are publicly owned and operated by municipalities. But as the underground pipes begin to leak and infrastructures need renewal, cash-trapped municipalities are beginning to flirt with the idea of privatization hoping that private capital will save them millions of dollars.

1025 The new buzzword is **public/private partnerships+*. However, I would like to caution our elected municipal representatives against this solution which may look good at face value, but when we examine the experience of other cities which have adopted this strategy, we see a sad failure of unprecedented proportions.

1030 The first example comes from France, the birthplace of privatized water. Suez and Veolia Environnement, formerly Vivendi, are France's largest water companies. Suez roots in the water business goes back to 1822. It now has more than 125 million customers around the world.

During the 1990s, Vivendi's revenue from water doubled to \$12 billion a year. In the 1990s, in cities around France, the revolt against powerful water companies began to grow. The revolt is rooted in several proven cases of corruption and illegally elevated water rates.

1035 The City of Grenoble ran one of the country's best public water utilities for 100 years. That was until 1989 when the French water company Suez made Grenoble's Mayor, Alain Carignan, an offer he couldn't refuse. In exchange for contracting out the city's water network, Suez had financed Carignan's mayoral election campaign. For his part in the deal, Carignan went to jail.

1040 In 1999, a court concluded that Suez has fraudulently overcharged its customers in
Grenoble for years to recover the cost of the takeover. Raymond Avreliers led a citizens's protest
against the private water deal. Raymond Avreliers said, *What happened at the time of
privatization in 1989 is what happens in all the French style privatizations when public utilities are
outsourced.+ In French cities and foreign ones, there's a huge increase in prices. Grenoble took
1045 back its water utility in 1999. The water's fees dropped dramatically and they're now among the
lowest in France.

In Toulouse, the public water utility was handed over to Générale des Eaux Veolia in
1990. In September 2003, individual customers filed complaints with the Tribunal administratif de
1050 Toulouse claiming that the company was overcharging. The official figures show that the cost of a
publicly owned service is on average 20% lower than a contracted out service.

In Castres, a small city east of Toulouse, there is another citizens's protest over water
rates. Their complaint is a common one, questionable accounting that results in what they
1055 consider price gauging. Castres's water was privatized in 1991 through a 30-year concession...

(texte manquant, changement du côté A à B de la cassette 1)

... in June of 2003. North-American cities are facing the same ...

1060

THE CHAIRMAN :

Five more minutes.

1065

Mrs. NADIA ALEXAN :

Oh dear! Okay. I'd better skip. I have all kinds of examples which I will give you in detail
in a written form. But the same thing happened in Moncton in Argentina, in Cochabamba, Olivia,
the water company Bechtel was thrown out of Olivia, because overnight the water rates increased
1070 by 500%. The same thing for South Africa, Johannesburg, everywhere where water was
privatized or public/private partnerships, the thing went terribly wrong. California, the same thing.

I will just get to my conclusions and this is what's important. The Washington Consensus,
the term which was used in 1989 to refer to policy advice given by Washington based institutions,
1075 such as International Monetary Fund, the World Bank and the U.S. Treasury Department to Third
World countries has come to symbolize privatization and deregulation.

It was to minimize the role of government and lo and behold! growth will occur and poverty
will be reduced. Well, it hasn't happened. And now that the Third World countries have seen the
fallacy of privatization and are refusing to abide by the Washington Consensus, multinationals are
1080 turning their (inaudible) to cash-trapped municipalities and trying to tell them to privatize and
deregulate their services.

1085 Privatization of water and other services has failed miserably all over the world. I urge you
not to succumb to the temptation of public/private partnerships which is à la mode these days for
the following reasons.

1090 Number 1, water is a fundamental human right, not a commodity to be privatized traded
on the open market.

Number 2, private companies will promise the moon as long as the contract is not signed.
But once it is signed, they fail to deliver.

1095 Number 3, multinationals will take taxpayers's money out of the country and will not invest
it back into the community.

Number 4, private corporations don't give a damn about human needs. They only care
about profits. They often use public/private partnerships as a full proof way for the private sector to
make money off taxpayers.

1100 Number 5, there is no accountability within private companies, because they will not open
their books to public scrutiny.

1105 This happened in Toronto with a hospital that just took off and refused to deliver. And they
could not get at its books. They could not get at its accounts, because it's a private hospital.

1110 They often cry the blues while making billions in profits. Private companies refuse to do
business with governments, unless they receive subsidies, grants and tax concessions, and they
take our hard earned money and refuse to pay their fair share of taxes by hiding their profits in
offshore tax havens. Private companies refuse to operate ...

THE CHAIRMAN :

1115 You have two more minutes.

Mrs. NADIA ALEXAN :

1120 Okay. Private companies refuse to operate anywhere unless they are guaranteed the
return of 20% to 25% on their investments.

Number 8, *private/public partnerships+ means governments will take all the risks while
private companies take all the profits. Wherever privatization of water has occurred, prices have
quadrupled and citizens and their governments were left to fend for themselves.

1125 Cash-trapped municipalities should turn to water guzzlers, namely industry and big users,
and make them pay their fair share of consumption.

So, I just want to add to Article 15 of Chapter II:

1130 *The City commits itself to guarantying citizens access to quality drinking water in
sufficient quantity within a publicly owned and publicly operated system. +

THE CHAIRMAN :

1135 Thank you.

Mrs. NADIA ALEXAN :

1140 Thank you.

THE CHAIRMAN :

Thank you, Mrs. Alexan. You will provide us perhaps with your written notes?

1145 **Mrs. NADIA ALEXAN :**

Yes.

THE CHAIRMAN :

1150 Thank you. I will ask my colleagues if they have any questions.

MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

1155 No, thank you.

THE CHAIRMAN :

Thank you, Mrs. Alexan.

1160 **Mrs. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

Mrs. Alexan, I just want to tell you that the reason we have no questions is because you
were very clear, not because we're not interested.

1165 **Mrs. NADIA ALEXAN :**

Oh! Thank you.

1170 **THE CHAIRMAN :**

Thank you.

Mrs. NADIA ALEXAN :

1175

Okay.

LE PRÉSIDENT :

1180

Bien. Je vais maintenant inviter madame Francesca Dalio de la Table des groupes de femmes de Montréal à prendre place. Madame Dalio, vous êtes accompagnée par?

Mme JULIE LEFEBVRE :

1185

Je m'appelle Julie Lefebvre, je suis avocate au Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail, qui est un membre de la Table des groupes de femmes de Montréal.

LE PRÉSIDENT :

1190

Merci. Alors donc, madame Dalio, nous vous écoutons.

Mme FRANCESCA DALIO :

1195

Bonsoir.

(Lecture du mémoire)

1200

À cet effet, nous reconnaissons qu'il y a eu une attention qui a été portée dans la rédaction de la charte, mais à quelques endroits, on a dû quand même corriger où on avait seulement des citoyens qui apparaissaient et les citoyennes étaient plus invisibles. Alors, on en fait part dans notre document.

(Lecture du mémoire)

1205

LE PRÉSIDENT :

Cinq minutes encore, Madame.

1210

Mme FRANCESCA DALIO :

Ah Mon Dieu!

LE PRÉSIDENT :

1215

Oui.

Mme FRANCESCA DALIO :

1220 Bien, écoutez, on commence.

LE PRÉSIDENT :

1225 On avait prévu dix minutes par présentation, Madame. Mais on a votre texte; peut-être vous voulez juste attirer notre attention aux éléments qui vous paraissent les plus importants ...

Mme FRANCESCA DALIO :

1230 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

... parce qu'on a tout le détail.

1235 **Mme FRANCESCA DALIO :**

1240 C'est beau. On attirerait à ce moment-là votre attention sur l'article 10 où on souhaite que la Ville de Montréal respecte la diversité des citoyens et des citoyennes, notamment en prenant en considération les diversités de genres, culturelles et religieuse.

Mme JULIE LEFEBVRE :

1245 Alors, dans la partie II, Droits, responsabilités et engagements, on voulait vous souligner...

(Lecture du mémoire)

1250 Donc, le point majeur qu'on avait dans la *Vie démocratique+ était à l'article 13 a). On rajouterait à cet article-là que la documentation qui soit non confidentielle soit offerte gratuitement dans tous les cas possibles par voie électronique ou en consultation dans les lieux de diffusion accessibles à toutes les citoyennes et tous les citoyens.

1255 On revient à l'article 13 g) où on vous parlait tout à l'heure de: basée notamment sur la xénophobie, le racisme, le sexisme. On reprend ce qu'on vous a dit tout à l'heure, en ajoutant *le handicap+ également.

Il y a un autre point important pour nous à l'article 13 h) où on voulait souligner les principes d'égalité, d'équité et d'accessibilité qui ont été adoptés lors du Sommet de Montréal et le

1260 principe de recrutement du personnel sur la base de la diversité qui est reconnu par la Loi 103 sur les programmes d'accès à l'égalité, qu'il est important pour nous de préciser dans ce document.

1265 La vie économique et sociale. Comme on le disait tout à l'heure, il y a des citoyennes qui ont été oubliées un petit peu. Donc, on vous le rappelle. À l'article 15 a), il y a la connotation des citoyennes qui était absente; donc, on vous l'a souligné.

1270 Ce qui est important aussi pour nous à l'article 15 c), de revenir sur des populations vulnérables et de nommer peut-être certains types de populations vulnérables. Pour nous, une population vulnérable, un certain type est les familles à faible revenu, les familles monoparentales, les jeunes et les personnes atteintes d'un handicap physique ou mental, qu'il est important pour nous de rajouter dans le document.

LE PRÉSIDENT :

1275 Deux minutes.

Mme JULIE LEFEBVRE :

1280 À l'article 15 e), donc quand on parle de l'accès à l'eau potable de qualité, on voulait rajouter: *gratuite, en quantité suffisante+, qui était très important pour nous.

1285 On a rajouté un petit peu plus loin dans *sécurité physique+, c'est important pour nous de rajouter: *le respect de la vie privée des citoyens et citoyennes de la Ville de Montréal+, étant donné que c'est prévu dans la Charte québécoise des droits de la personne de laquelle on s'inspire pour faire la Charte des Montréalais et Montréalaises. Donc, c'est quelque chose qu'il est important pour nous de vous souligner également.

Mme FRANCESCA DALIO :

1290 Quelques mots sur l'interprétation et la mise en oeuvre. L'analyse différenciée selon les genres est un outil l'interprétation qui facilite le respect de la diversité des genres par la prise en compte des besoins spécifiques des Montréalaises. Le Sommet de Montréal avait reconnu dans ses recommandations le bien-fondé de l'utilisation d'un tel outil.

1295 Donc, dans la portée et l'interprétation de la mise en oeuvre de la charte, la Ville de Montréal doit respecter la diversité des citoyennes et des citoyens, notamment en prenant en considération les diversités de genres et l'analyse différenciée devrait être un outil utilisé pour atteindre cet objectif-là.

1300 Nous recommandons que l'ombudsman soit aussi soumis à une règle de délai raisonnable dans l'exercice de ses fonctions à l'article 32. Pour éviter l'engorgement des plaintes et pour assurer un respect des citoyennes et des citoyens dans l'exercice de leurs droits, ces derniers et

ces dernières sont soumis à des délais pour porter plainte; l'ombudsman devrait être soumis à des délais pour activer le suivi de ces plaintes.

1305 En fait, à l'article 34, il devrait être spécifié aussi que le rapport de l'ombudsman doit être rendu public et accessible pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal.

1310 En conclusion, nous remercions le Chantier démocratie des efforts investis dans la proposition de cette charte. Nous croyons qu'elle est d'autant plus nécessaire que la transformation et/ou voir la disparition de certains lieux d'exercice de la citoyenneté et la décentralisation des pouvoirs vers les arrondissements pourraient donner lieu à des traitements disparates des dossiers liés à la discrimination.

1315 Nous pensons qu'il est essentiel de diffuser largement l'information sur le rôle de l'ombudsman en lien avec l'application de la charte afin de permettre aux Montréalaises et aux Montréalais un véritable recours.

LE PRÉSIDENT :

1320 Je vous remercie, Mesdames.

Est-ce que les membres commissaires ont des questions? Monsieur Fabien?

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1325 Comment sommes-nous dans le temps, mon président?

LE PRÉSIDENT :

1330 Allez-y, allez-y.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1335 Ça va?

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

1340 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Écoutez, on vous bouscule un peu, parce que le temps manque. Le chapitre V sur la sécurité physique, et j'imagine que ça doit être une préoccupation particulière pour les groupes de femmes, Montréal à l'échelle nord-américaine a la réputation d'être une ville relativement sécuritaire pour tout le monde, y compris les femmes.

1345

Mme FRANCESCA DALIO :

Oui.

1350

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Est-ce que vous voulez attirer notre attention sur des problèmes spécifiques en matière de sécurité physique des femmes à Montréal?

1355

Mme JULIE LEFEBVRE :

Oui. L'article 21, nous y avons apporté un amendement.

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Au milieu de la page 6.

Mme FRANCESCA DALIO :

1365

Chapitre V, sécurité physique à l'article 21, au niveau des engagements, on disait ici que:

**La Ville s'engage à exercer, dans l'ensemble de ses interventions...+*

1370

Et pour nous, on pense que:

**La Ville doit s'engager à assurer, dans l'ensemble de ses interventions, la sécurité physique des citoyens et des citoyennes dans la Ville de Montréal par tous les moyens possibles, de manière proactive et préventive, et en application des politiques et règlements adoptés par la Ville en ce sens.+*

1375

Alors, on pense que ce n'est pas seulement d'exercer, mais de s'assurer qu'on s'occupe de la sécurité. Et aussi...

1380 **LE PRÉSIDENT :**

Mais si vous me permettez juste sur cette question, que recouvre dans votre pensée le verbe *assurer+? Parce qu'on pourrait l'interpréter comme disant: si jamais il arrive quoi que ce soit à une personne sur le territoire de Montréal, la Ville de Montréal en est directement responsable.

1385

Mme FRANCESCA DALIO :

En fait, c'est qu'on parle ici de manière proactive et préventive aussi. C'est-à-dire que ...

1390

LE PRÉSIDENT :

C'est le *proactive et préventive+ qui est important, pas le *assurer+.

1395

Mme FRANCESCA DALIO :

En fait, c'est: assurer de manière proactive et préventive. C'est-à-dire que la vision de la sécurité ne soit pas uniquement un exercice à faire, mais que ce soit vraiment une responsabilité et un engagement de la Ville à le faire. C'est dans ce sens-là qu'on dit *assurer+.

1400

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais ce que je veux comprendre, c'est s'agit-il dans votre esprit d'une obligation de moyen ou d'une obligation de résultat?

1405

Mme FRANCESCA DALIO :

Ah Mon Dieu! En fait, on parle ici de moyens, oui. On demande que la Ville s'assure de ça par tous les moyens. Alors, je pense qu'il y a ça. Mais c'est dans l'espérance que les résultats nous amènent vers une sécurité effective partout dans la Ville de Montréal.

1410

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fabien, je vous ai interrompu. Poursuivez si vous ...

1415

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Non. J'avais une petite question qui m'intéresse beaucoup comme contribuable. À 15 e), l'article devrait se lire:

1420

**À garantir aux citoyens et citoyennes de la Ville l'accès à une eau potable de qualité, gratuite, en quantité suffisante.+*

1425 Moi qui paie trop de taxes, est-ce que vous souhaitez abolir la taxe sur l'eau ou les taxes de services qui fournissent l'eau?

Mme FRANCESCA DALIO :

1430 Nous, on a ajouté *gratuite+ à l'article 15 e) ...

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Oui.

1435 **Mme FRANCESCA DALIO :**

1440 ... et on a enlevé l'article 15 f). On trouvait que l'article 15 f) ouvre la porte à la possibilité de tarification autre que par les taxes ou pour d'autres motifs qu'économiques et, pour nous, à ce moment-là, d'avoir un article 15 e) qui garantit à ce moment-là un accès gratuit à l'eau potable.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1445 Mais qui va payer pour l'eau, pour la réfection de notre système d'aqueduc qui coule de partout, et puis qui doit être complètement refait?

Mme FRANCESCA DALIO :

1450 Bien, il y a actuellement, entre autres dernièrement, la Ville qui a quand même développé un fonds. Il y a une partie qui se retrouve ...

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Mais le fonds, c'est l'argent des taxes.

1455 **Mme FRANCESCA DALIO :**

1460 Mais *gratuite+ ici, je pense qu'on parlait plutôt de la question des compteurs d'eau par exemple ou de la question d'avoir des quotas d'utilisation de l'eau. On ne remet pas en question les taxes foncières qui actuellement garantissent un revenu pour la réfection du système d'eau.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Oui.

1465 **Mme FRANCESCA DALIO :**

Mais c'était vraiment dans la question où on pourrait avoir une pénalité qui soit mise entre autres sur des personnes qui ont moins de revenus économiques que d'autres et qui se retrouveraient pénalisées dans la consommation d'eau.

1470

Mme JULIE LEFEBVRE :

Je crois qu'on se basait sur l'article II, dans Les Principes et valeurs, où on dit qu'on vise à combattre la pauvreté. Je pense qu'un des arguments qu'on avait à ce niveau-là, c'est de dire: bien, on ne veut pas que ça devienne difficile d'avoir accès à l'eau et on veut que ça soit gratuit pour les personnes qui en ont le plus besoin et qui sont dans la pauvreté justement.

1475

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1480

C'est ce que vous vouliez dire.

Mme FRANCESCA DALIO :

Oui, c'est ce qu'on voulait dire. La même chose pour le transport en commun.

1485

Mme JULIE LEFEBVRE :

Oui.

1490

Mme FRANCESCA DALIO :

C'est qu'il y a des clientèles plus démunies et défavorisées, et qui sont pénalisées davantage dans les tarifications des services publics.

1495

LE PRÉSIDENT :

Ça va, monsieur Fabien?

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1500

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1505

Docteur Lashley?

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

Non, j'ai rien. Merci.

1510

LE PRÉSIDENT :

Si vous me permettez, dans votre mémoire, vous indiquez bien votre recommandation que soit enchâssée éventuellement la charte dans la Loi de la Ville de Montréal.

1515

Mme FRANCESCA DALIO :

Oui.

1520

LE PRÉSIDENT :

Ça, ça veut dire, vous en êtes conscientes, que si, effectivement, l'Assemblée nationale adopte un amendement à la Charte de la Ville de Montréal pour y incorporer la Charte des droits et responsabilités, désormais, pour faire des changements, il faudra passer à la fois par le conseil municipal et par l'Assemblée nationale.

1525

Mme FRANCESCA DALIO :

Par une réouverture de la charte, mais on la révise quand même ponctuellement la charte. Alors, le fait de l'enchâsser, pour nous, ça garantit une pérennité et ça fait que, quand même, quand on fait une révision de la charte ponctuelle de tant d'années en tant d'années, si on a à rouvrir, bien, on rouvre dans un ensemble de recommandations.

1530

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Deuxième question. Je ne me souviens pas avoir vu dans votre mémoire une prise de position sur la question de savoir si la charte devait s'appliquer aussi aux arrondissements. Je pense que ce n'est pas évoqué dans votre mémoire.

1535

Mme FRANCESCA DALIO :

Non. Je pense qu'on ne l'a pas évoqué...

1540

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous une opinion sur la question?

1545

Mme FRANCESCA DALIO :

1550 Je pense que la charte doit s'appliquer à la Ville de Montréal et à tous ses
arrondissements. Les arrondissements - en tout cas, du moins ceux qui sont là actuellement - ne
sont autres que faisant partie de ça. Et on voudrait éviter qu'il y ait des traitements disparates et
de la discrimination qui se vivent si chacun des arrondissements devait adopter ses propres
mesures ou ses... Donc, la charte doit rester un élément de la ville centrale et qui redescend
1555 ensuite dans chacun des arrondissements.

LE PRÉSIDENT :

1560 Mais pour être bien sûr de la nature de votre réponse, dans la charte actuellement, il est
prévu qu'elle s'applique à la Ville de Montréal, la ville centre.

Mme FRANCESCA DALIO :

Oui.

1565

LE PRÉSIDENT :

1570 Mais pas explicitement aux arrondissements. Or, les arrondissements ont plus de pouvoir
en vertu de la loi qui a été adoptée l'automne dernier par l'Assemblée nationale à partir de
recommandations de la Ville de Montréal.

1575 Donc, ma question est la suivante. On sait que la charte va naturellement, si elle est
adoptée, s'appliquer à la Ville de Montréal, la ville centre. Est-ce qu'elle doit, dans votre esprit,
s'appliquer à chacun des arrondissements constituant Montréal, aussi bien les arrondissements
que l'on a découpés sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal que les arrondissements que
sont devenues les anciennes villes de banlieue?

Mme FRANCESCA DALIO :

1580 Poser la question comme ça, je dirais *oui+.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1585

Mme FRANCESCA DALIO :

1590 Et selon ce qu'il va se passer avec les référendums, bien, on aura peut-être aussi à voir si
des villes défusionnées... parce que, ça, c'est une autre question. Mais actuellement, c'est une
ville centrale, mais les arrondissements doivent respecter cette charte-là.

LE PRÉSIDENT :

1595 Mais je comprends que, dans votre esprit, si la Charte des droits et responsabilités
montréalaise est adoptée, elle doit s'appliquer à la fois à l'administration...

Mme FRANCESCA DALIO :

1600 Centrale.

LE PRÉSIDENT :

1605 ... centrale et à chacun des arrondissements qui constitueront au-delà des défusions, si
défusions il y a, la Ville de Montréal.

Mme FRANCESCA DALIO :

Oui.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. D'autres questions de la part des commissaires?

Je vous remercie beaucoup, mesdames, de votre contribution.

1615

Mme FRANCESCA DALIO :

Merci.

1620 **Mme JULIE LEFEBVRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1625

J'invite maintenant madame Henriette Laverdière-Leduc, madame Diane Pignolony,
monsieur Jacques Lauzier à venir prendre place à la table. Alors, madame Laverdière-Leduc?

Mme DIANE PIGNOLONY :

1630

Non, je suis Diane.

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

1635

C'est moi.

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est vrai. Et madame Pignolony?

1640

Mme DIANE PIGNOLONY :

Oui.

1645

LE PRÉSIDENT :

Alors, mesdames, nous vous écoutons.

Mme DIANE PIGNOLONY :

1650

Alors, la Charte montréalaise a pour but de nous aider à nous propulser vers des sommets en matière de qualité de vie démocratique. Il y a déjà plusieurs chartes: la Déclaration universelle des droits de l'Homme de décembre 1948, les Droits de la personne auxquels le Canada et le Québec sont liés, les Droits de l'Homme de 1993 dans la Déclaration de Vienne, la Charte des droits et libertés du Québec, la Charte canadienne des droits et libertés. Et maintenant s'ajoute la Charte montréalaise qui dit que chaque citoyen et chaque citoyenne a les mêmes droits et la responsabilité de respecter la loi, les règlements, le bien public et les droits des autres citoyens et citoyennes, et que le respect de cette responsabilité est essentiel dans une société démocratique.

1655

1660

Avec toutes ces chartes, il y a de quoi perdre son latin. Mais la Charte montréalaise est un instrument mis à la disposition des citoyens et citoyennes pour qu'ils puissent s'en inspirer dans l'exercice de leurs droits et responsabilités, l'invoquer lorsqu'ils estiment être victimes d'atteinte à leurs droits ou lésés à la suite d'une décision, d'une action ou d'une omission de la Ville.

1665

Les citoyens et citoyennes peuvent déposer une plainte auprès du bureau de l'ombudsman. Les pouvoirs de l'ombudsman se limitent à interpréter les règlements municipaux d'une manière compatible avec la présente charte, faire enquête et faire des recommandations. Mais si la plainte concerne une décision du conseil de ville ou du comité exécutif, l'ombudsman n'a aucun pouvoir. Il n'en a pas non plus sur les élus et sur les arrondissements.

1670

À quoi sert une protectrice sans pouvoir? Exemple, l'article 89-4 de la Loi 170 permet la consultation publique, mais exclut le référendum. Alors, si la Ville permet à un promoteur d'utiliser l'article 89-4 pour réaliser son projet et qu'elle supprime le droit aux citoyens d'avoir une consultation publique sur ce projet, elle manque à ses engagements et ne respecte pas la charte au chapitre I, la Vie démocratique, qui dit que:

1675

La Ville s'engage à garantir le caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien des procédures à cet effet.

1680

Les citoyens lésés par ce non-respect de la charte n'ont aucun recours puisque l'ombudsman n'a aucun pouvoir sur cette décision. Et il n'y a pas d'autre instance neutre et impartiale prévue dans cette charte pour faire respecter les engagements pris par la Ville, c'est-à-dire par le conseil de ville, le comité exécutif, les élus. Il faut instaurer un mécanisme de recours afin de faire respecter les droits et la qualité de vie démocratique des citoyens et citoyennes de Montréal. D'autant plus que cette charte véhicule des valeurs et des principes tels la justice, l'égalité et l'équité.

1685

LE PRÉSIDENT :

1690

Merci. Madame?

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

1695

Lors de la réunion du 15 mars dernier, j'ai témoigné ma déception à l'effet que la démocratie et les droits des citoyens avaient été bafoués. Seulement deux annonces dans les journaux La Presse et la Gazette et distribution de 4 000 exemplaires de la charte pour une population de 2 millions.

1700

À ma sortie de la réunion, monsieur Jean-François Viau m'a dit que si tous les citoyens n'avaient pas reçu de documentation, c'était à cause des finances insuffisantes. Comment peut-on parler de respect, de droits et de démocratie si, au départ, on ne donne pas l'exemple? Ici, on parle de consultation publique, mais environ 125 citoyens ont participé sur une population de 2 millions.

1705

Aussi, dans la charte, on parle de confiance, de respect, de justice, d'équité et de participation des citoyens et des citoyennes. Tous les citoyens auraient dû être informés de cette consultation publique. Le manque d'argent n'est pas une excuse. Ainsi, on aurait pu parler de transparence et de démocratie. J'espère qu'à l'avenir, s'il y a une consultation publique, ce sera une vraie consultation publique.

1710

LE PRÉSIDENT :

1715

Merci. J'ai omis de vous demander, mesdames, si, d'une part, vous vous exprimez à titre personnel ou si vous représentez un groupe?

Mme DIANE PIGNOLONY :

1720

C'est à titre personnel.

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

Personnel.

1725 **LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous, d'autre part, l'intention de nous remettre des notes écrites de votre présentation?

1730 **Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :**

Bien, on ne l'a pas mis au propre, mais on peut vous le faire parvenir dactylographié, il n'y a pas de problème.

1735 **LE PRÉSIDENT :**

C'est le sens de ma question, madame.

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

1740

Parfait.

Mme DIANE PIGNOLONY :

1745

Oui, on peut.

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

Parfait.

1750

LE PRÉSIDENT :

Bien. Est-ce que les commissaires ont des questions? Monsieur Fabien?

1755 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Vous avez dit que l'ombudsman, à votre point de vue, n'a pas de pouvoirs, et puis vous souhaitez qu'il y ait plutôt des mécanismes de recours. Qu'est-ce que vous entendez par *mécanismes de recours+?

1760

Mme DIANE PIGNOLONY :

Bien, écoutez. On aimerait qu'on puisse s'adresser à quelqu'un, un protecteur. On a la protectrice, là, mais qui a aucun pouvoir. Si le conseil de ville fait erreur ou déborde dans ses

1765 responsabilités, on ne peut pas porter plainte à nulle part. Il y a personne qui peut entendre nos doléances.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1770 Et vous pensez à quoi? À quelle porte ou à qui si ce n'est pas l'ombudsman?

Mme DIANE PIGNOLONY :

1775 Bien, ce que je pense, c'est que vu qu'on a une protectrice, il faudrait peut-être lui donner un peu plus de pouvoirs.

LE PRÉSIDENT :

1780 Faites-vous allusion à la protectrice du citoyen nommée par l'Assemblée nationale du Québec?

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

1785 Oui.

Mme DIANE PIGNOLONY :

Oui, d'elle ou de l'ombudsman de Montréal, qu'on puisse avoir un endroit où s'adresser.

1790 **LE PRÉSIDENT :**

1795 Mais si je comprends bien la nature du projet de charte, et c'est ce qui a été présenté lors des séances d'information, l'ombudsman, ou l'ombudswoman, ou l'ombudspersonne de la Ville de Montréal est nommé par le conseil municipal précisément pour recevoir les plaintes des citoyens et des citoyennes à l'égard de l'administration de Montréal, de la même façon que la protectrice du citoyen, nommée par l'Assemblée nationale du Québec, est préposée à recevoir et à traiter des plaintes adressées au gouvernement du Québec.

Mme DIANE PIGNOLONY :

1800 Oui, elle les reçoit, mais ça s'arrête là.

LE PRÉSIDENT :

1805 Alors, posons la question autrement. Selon vous, la Charte montréalaise, comme la Charte québécoise et la Charte canadienne des droits et libertés des personnes, devrait-elle permettre de poursuivre la Ville devant les tribunaux? Est-ce que c'est ça le sens de votre intervention?

1810 **Mme DIANE PIGNOLONY :**

Oui, certainement. Pourquoi pas?

1815 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Non, écoutez, nous, on n'est pas ici pour discuter de vos idées, on est ici pour faire en sorte que vous les exprimiez aussi clairement que possible.

1820 **Mme DIANE PIGNOLONY :**

Bien, je vais vous donner un exemple. J'appartiens à un comité. Je suis ici à titre personnel, mais j'appartiens à un comité qui s'appelle le Comité Hamilton. Et il y a eu ...

1825 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous nous décrire un peu la nature de ce comité?

1830 **Mme DIANE PIGNOLONY :**

Alors, c'est un regroupement de citoyens et on a porté plainte à l'ombudsman, parce que la Ville de Montréal avait utilisé, avait permis à un promoteur d'utiliser l'article 89-4. Et on a eu réponse que l'ombudsman n'avait aucun pouvoir sur ce que la Ville décidait.

1835 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. Mais je me permettrais de vous signaler qu'à ma connaissance ... mais, maître Fabien, vous me corrigerez au besoin ou madame Lescop, puisque vous connaissez bien ces choses, mais à ma connaissance, si l'Assemblée nationale du Québec prend une décision, vote une loi, vous pouvez être en désaccord avec la loi. La protectrice du citoyen n'a pas le pouvoir de briser la loi.

1840 **Mme DIANE PIGNOLONY :**

1845 Non, mais moi, ce que je veux dire, monsieur Corbo, c'est que la 89-4, d'accord, c'est une loi, on était prêts à l'accepter, mais on avait le droit à la consultation publique et la Ville nous l'a supprimé. Et c'est sur ce point-là qu'on n'était pas d'accord. On a demandé à l'avis, mais on nous a dit: *Non, vous ne l'aurez pas.+ Et c'est la réponse qu'on a eue. Ce n'était pas négociable. Et on a même eu la réponse de madame Savard qui nous a dit qu'il y avait des lois et puis que, elle, elle n'avait aucun pouvoir sur la Ville.

1850

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

1855 Ni sur le conseil de ville ni sur le comité exécutif ni sur les arrondissements. C'est bien écrit dans la lettre qu'elle n'avait aucun pouvoir. Parce que, nous, on a eu de l'information et non de la consultation publique, et c'est pour ça qu'on est si exigeants pour la consultation publique, on doit consulter tout le monde. Et je pense que la consultation publique, c'est important. On ne doit pas faire de l'information aux citoyens, mais de la consultation. C'est différent.

LE PRÉSIDENT :

1860 C'est précisément l'exercice dans lequel nous sommes ce soir engagés, madame.

Est-ce qu'il y a d'autres questions de la part des membres? Monsieur Fabien?

1865 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

1870 Oui. Je lis l'article 30, et puis je me demande si ça ne répond pas en partie à votre préoccupation, parce que l'article 30, je pense, donnerait de nouveaux pouvoirs à l'ombudsman qu'il n'a pas actuellement et qui seraient de pouvoir intervenir sur une décision du conseil de ville et du comité exécutif de la Ville de Montréal. Actuellement, c'est exclu du champ de sa compétence, mais l'article 30 de la charte viserait justement, me semble-t-il, à faire un pas dans la direction que vous souhaitez. Est-ce que ça vous semblerait un pas dans la bonne direction?

Mme DIANE PIGNOLONY :

1875 Oui, oui, mais ça devrait s'appliquer aussi aux arrondissements.

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

1880 Oui.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1885 Ah! oui. Bien, ça, c'est ...

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

Oui.

1890 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Oui, effectivement, c'est une autre question. Alors, à votre avis, la charte devrait également s'appliquer aux arrondissements.

1895 **Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :**

Oui, tout à fait.

1900 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

C'est important que vous nous le disiez.

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

1905 Oui.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Je vous remercie.

1910

LE PRÉSIDENT :

Différents mémoires que nous avons reçus jusqu'ici ont dit que la Charte montréalaise devrait éventuellement être enchâssée dans la Charte de Montréal qui consiste en une loi adoptée par l'Assemblée nationale du Québec. Est-ce là votre opinion?

1915

Mme DIANE PIGNOLONY :

1920 Bien, écoutez. Je vais vous dire, on a déjà plusieurs chartes. Est-ce qu'on doit enchâsser celle-là? Si on est appelés à la modifier souvent, je pense qu'on est mieux de la garder juste au niveau de la Ville.

LE PRÉSIDENT :

1925 Mais si c'est seulement au niveau de la Ville, est-ce que ça va procurer des recours suffisant aux citoyens et aux citoyennes qui auraient des plaintes à l'endroit de la Ville?

Mme DIANE PIGNOLONY :

1930 Bien, c'est sûr que si elle est au niveau du gouvernement du Québec, peut-être qu'on pourra aller porter plainte à ce moment-là à une autorité supérieure, telle le protecteur.

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

1935 Elle va avoir plus de poids.

Mme DIANE PIGNOLONY :

1940 Je pense que oui.

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

1945 Mais je pense que la charte devrait s'appliquer à tous les arrondissements, c'est très important.

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est noté et merci de l'avoir précisé.

1950 **Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :**

1955 On parle beaucoup de droits et libertés, mais dans toutes les chartes, ce que je déplore, on ne parle jamais de devoirs. On parle de droits des personnes, mais on ne parle pas des devoirs des personnes aussi, parce que je pense que tout le monde a des devoirs envers la société par rapport les uns envers les autres.

1960 Et, malheureusement, la Charte du Canada est arrivée, c'est les droits et libertés. La Charte du Québec, c'est les droits et libertés des citoyens. La Charte de Montréal, c'est les droits et libertés des citoyens. Mais on ne parle jamais de devoirs des citoyens, des responsabilités des citoyens aussi. Parce que si on a des droits, on devrait avoir des devoirs aussi qui devraient faire partie de cela.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1965 Mais vous n'avez pas l'impression que le projet de charte fait un petit effort dans le sens que vous souhaitez?

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

1970 Oui.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1975 Parce que ça s'appelle ...

Mme DIANE PIGNOLONY :

Responsabilités.

1980 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

... la Charte des droits et responsabilités.

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

1985

Oui.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1990

Est-ce que ça veut dire que, pour vous, le mot *responsabilités+ n'est pas le bon mot? Ça vous aurait frappée davantage si ça avait été le mot *devoirs+?

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

1995

Peut-être que pour certaines personnes, le mot *devoir+... une responsabilité, des fois, les gens, je pense qu'ils ne connaissent pas le sens. Et je pense que si on dit *des devoirs+...

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

2000

Oui.

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

2005

... envers les autres, peut-être que ce mot-là serait plus juste pour certaines personnes, disons dans la définition. Parce que, pour moi, une responsabilité, je l'ai très bien compris, mais on devrait peut-être parler définitivement de l'autre mot, parce que ça serait plus significatif, je pense, au niveau des personnes.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

2010

Oui. C'est noté, madame.

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

2015

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a d'autres questions de la part des commissaires?

2020

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

J'aimerais savoir simplement, madame, pensez-vous que nous devons installer un index avec les définitions des mots? Parce que vous avez parlé des devoirs, des responsabilités. Pensez-vous qu'on devrait avoir une page index, un glossaire avec ...

2025

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

Ça ne serait peut-être pas mauvais. Ça serait peut-être une très bonne idée même pour que les gens comprennent vraiment le sens et l'appliquent vraiment dans le bon sens. Ça ne serait peut-être pas une mauvaise idée.

2030

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

Merci.

2035

LE PRÉSIDENT :

Bien. Alors, nous comptons que vous allez nous envoyer vos notes.

2040

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

Oui, on va vous les faire parvenir.

2045

LE PRÉSIDENT :

D'ici dix jours maximum?

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

2050

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

2055

Deuxièmement, pour conclure, madame Laverdière-Leduc, j'ai pris bonne note de vos observations sur le taux de participation aux cinq assemblées d'information. Je veux vous signaler que les personnes présentes lors de ces assemblées d'information ont posé une gamme très étendue de questions couvrant pas mal d'aspects posés par la charte. Donc, ce n'est pas le nombre des personnes qui est significatif, c'est l'ampleur, le spectre élargi de leurs questions.

2060

Et, d'autre part, j'aimerais vous signaler que, à l'heure actuelle, nous avons au moins une quarantaine de mémoires qui nous attendent, qui donnent l'impression de couvrir aussi un spectre assez large.

2065 Alors, je dis ça, pas pour défendre l'Office mais simplement pour enrichir notre réflexion à tous sur ces processus de consultation.

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

2070 C'est que mon point, c'est quand on parle de consultation publique, on parle de citoyens. On aurait pu trouver des moyens. Exemple, vous auriez pu mettre peut-être dans les envois des taxes municipales, il aurait pu avoir un document qui aurait pu atteindre un plus grand nombre de personnes.

2075 Quand on parle de droits, alors je pense que tous les citoyens auraient dû avoir... on ne peut pas trouver comme excuse ... je ne nie pas que les personnes qui se sont présentées ici soient de très belle qualité, de qualité supérieure, mais je pense que, quand on parle de consultation publique et de respect, on aurait dû consulter tous les citoyens. Peut-être qu'on aurait eu peut-être 50 personnes de plus. Je ne dénie pas la participation des citoyens, ce n'est pas cela. Mais si on parle de consultation publique des citoyens et du respect, c'était dans ce sens-là.

2080 Alors, on aurait pu trouver des moyens. Comme les taxes par exemple, ça aurait coûté pas un sou de plus. Vous auriez pu atteindre tous les propriétaires. Peut-être demander aux propriétaires d'en parler à leurs locataires. Ça, ça aurait pu être une façon de le faire. C'est un exemple que je donne comme cela.

LE PRÉSIDENT :

2090 Je vous remercie bien, madame.

Mme HENRIETTE LAVERDIÈRE-LEDUC :

2095 Merci, monsieur. Merci, madame. Messieurs, merci.

LE PRÉSIDENT :

2100 Bien. Alors, je vais maintenant inviter monsieur Dinu Bumbaru de Héritage Montréal, qui s'était dûment inscrit pour faire une présentation de mémoire, à prendre place, en lui rappelant que la présentation dure au maximum dix minutes, et que je vous avertis après cinq minutes et huit minutes.

M. DINU BUMBARU :

2105 Monsieur le président, merci, commissaires. J'apprécie également vos indications temporelles.

2110 C'est avec grand plaisir qu'on souhaite comme organisme, Héritage Montréal, participer aux présentes audiences. On est d'autant plus heureux que la séance de ce soir se tient dans un bâtiment comme le Marché Bonsecours qui a accueilli les parlements, les assemblées civiques, la prison et le marché aux poissons, mais également du théâtre. C'est un bâtiment qui a été en emblème, mais c'est aussi, pour nous, une occasion de souligner que ces principes peuvent être incarnés dans la ville.

2115 Il y a des lieux, il y a des... à quelques pas d'ici, il y a une grande dalle de pierre gravée qui exprime une Charte montréalaise, une déclaration contre la discrimination. Bien, c'est un peu une illustration également que le Marché Bonsecours nous amène à garder à l'esprit, même si le chauffeur de taxi qui m'a amené ici n'était pas au courant que ça existait ce bâtiment-là. Donc, c'est juste pour dire que c'est un exercice qui doit être constamment renouvelé, non seulement
2120 pour rappeler la mémoire des bâtiments, mais aussi la mémoire des valeurs qui y sont associées.

Héritage Montréal est un organisme associatif indépendant fondé en 1975 pour encourager la protection du patrimoine, de l'héritage historique, architectural, naturel et culturel des communautés du Québec. On se concentre à Montréal. Il y a déjà énormément de choses à
2125 faire dans la métropole. Je tiens à le mentionner, parce que c'est un organisme qui ne peut pas protéger par ses pouvoirs et ses avoirs, mais qui encourage cette fonction qui relève des propriétaires et des autorités publiques qui ont ces pouvoirs.

2130 Le travail que nous menons porte sur trois grands axes. Le patrimoine, bien entendu dans un sens élargi, et cela a certaines incidences sur la discussion qu'on a ce soir et le travail que vous menez; la question de l'aménagement et de l'urbanisme, qui est un cadre important sur lequel nous souhaitons apporter des commentaires sur la proposition de Charte montréalaise; également sur les aspects de consultation et de participation publiques qui sont des processus que nous valorisons hautement.

2135 Le cas de la Ville nous est apparu... bien, en fait, la démarche, dont je viens vous témoigner les éléments ce soir, est une démarche qu'on souhaite compléter par un document écrit qu'on vous transmettra après que notre conseil d'administration en aura pris finalement connaissance mercredi. Vous comprendrez que dans les organismes, il y a des démarches
2140 internes, et que c'est dans ce contexte-là qu'on souhaitait... plutôt que de vous apporter un brouillon sujet à révision ou à doute, on va l'envoyer au secrétariat jeudi matin au plus tard.

2145 Héritage Montréal oeuvre dans un contexte urbain. La charte qui est avancée est une charte résolument consciente de cette réalité. Pour nous, c'est un document qui est fort important, novateur et, à la limite, courageux puisqu'il s'agit de prendre des engagements dans la population, ce qui est rarement fait, d'une façon qu'on souhaite aussi durable.

2150 Nous souhaitons souligner aussi la réalité d'une ville, et c'est une chose que plusieurs
personnes à Héritage Montréal ont imaginé vouloir communiquer à la commission ici. C'est qu'on
2155 parle beaucoup de droits dans des contextes nationaux, de plus en plus internationaux. Enfin, les
déclarations des chartes sont situées à ce niveau-là. Or, dans une ville, les droits ne peuvent pas
qu'être abstraits, ils doivent être concrets puisque les gens sont voisins. Ce n'est pas une
population à 10 000 kilomètres de chez nous qui est touchée. Ce sont les droits de nous par
rapport aux droits de nos voisins qui sont à exactement cinq pieds de chez nous, et caetera, par
rapport à leurs activités, leurs comportements.

Et pour nous, il est extrêmement important qu'une Charte montréalaise prenne acte de ça
et qu'elle incarne des principes qui sont supérieurs et découlant de...

2160 (texte manquant, changement de la cassette 1 à cassette 2)

... les indifférences aussi. Donc, c'est une chose qu'on aimerait mentionner.

2165 Peut-être que la contribution principale qu'on voudrait avoir à la présente discussion, c'est
quelque chose qui est un droit qui n'est pas encore tout à fait articulé dans la proposition, mais
c'est le droit à un territoire bien géré et avec ce que ça implique comme conséquences sur les
outils qui assistent la gestion de ce territoire-là, la prise de conscience qu'une ville est
effectivement un espace, il y a des espaces publics, des espaces privés, et caetera.

2170 Et la proposition avance des éléments dans ce sens-là, l'article 9, les articles faisant
référence à l'environnement par exemple apportent une base, mais on suggérerait, on m'a proposé
d'en faire la lecture, de s'inspirer un peu de l'article 1 du Code français de l'urbanisme qui se lit
comme suit pour introduire une notion. C'est l'article L-110 du Code qui a été révisé à de multiples
reprises au cours des 20 dernières années, mais qui se lit comme suit selon le site Web du
2175 gouvernement français:

2180 **Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique
en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de
vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat,
d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses
ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des
paysages, ainsi que la sécurité et la salubrité publiques, et de promouvoir l'équilibre entre les
populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de
déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur
2185 autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. +*

Alors, il y a là peut-être une matière inspirante pour enrichir la proposition de cette
référence à un droit urbain littéralement, à un espace urbain bien géré.

2190 D'autres éléments que nous souhaiterions apporter en termes d'améliorations de la
proposition que nous appuyons en principe, mais que nous souhaiterions voir améliorer - c'est la
position de Héritage Montréal à ce chapitre-là - traitent de la question de la place du patrimoine et
des dimensions culturelles. Il serait peut-être intéressant que dans certains des articles, alors
qu'on a une longue énumération d'adjectifs pour qualifier Montréal, peut-être aussi de parler de
2195 créativité. C'est une ville créative, une mission qu'on doit se donner pour que les citoyens et
citoyennes puissent trouver, dans l'espace urbain, le ferment pour ce genre de condition d'avenir,
pas juste une condition d'état actuel. Mais on souhaite que les gens, qui passent par Montréal,
soient heureusement influencés.

2200 La préoccupation sur le patrimoine pourrait être... il y a quelques instants à peine, on
sortait un document où on énonçait une définition du patrimoine. Peut-être qu'il pourrait y avoir
une harmonisation entre ça, puisque des consultations publiques auront lieu sous peu pour
endosser une définition, et peut-être que l'idée d'avoir au moins une relation entre tout ça serait
heureuse.

2205 En dernier lieu, sur la question de la mise en oeuvre de la charte, Héritage Montréal
souhaiterait manifester son objection à l'idée qu'elle soit inscrite dans sa forme actuelle dans la
Charte de la Ville. Et ça, je le justifie rapidement compte tenu du temps. Mais tout simplement,
pour nous, il est extrêmement important que l'arbitrage entre cette Charte montréalaise des droits
2210 et responsabilités et des instruments qui ont nécessité des décennies de batailles, comme le Plan
d'urbanisme, soit réglé avant que la Charte de la Ville puisse intégrer adéquatement ce texte-là.

C'est très important, parce qu'on ne souhaiterait pas diminuer le Plan d'urbanisme par un
document comme celui-ci qui est extrêmement important, mais qui n'est pas encore peut-être mûr
2215 ou assez précis dans sa relation avec les autres obligations légales que la Ville peut avoir.

Pour ce qui est de la relation avec les arrondissements, nous comprenons de la période
de questions que les arrondissements n'ont pas d'obligations directes par rapport à la charte
lorsqu'elle sera adoptée par le conseil municipal. On suggérerait peut-être de renforcer les
2220 conditions pour susciter un débat en arrondissement qui favorise leur adhésion. Donc, qu'il y ait
un mouvement civique en arrondissement pour promouvoir la Charte montréalaise des droits et
responsabilités.

Et également, peut-être qu'une hypothèse qui est inspirée d'une mesure du gouvernement
2225 américain... je sais qu'il ne sert pas toujours d'inspiration quand on parle de droits et de
responsabilités, mais dans le domaine du patrimoine, il y a une mesure qui s'appelle l'article 106
du Historic Preservation Act de 1966, qui dit que tout argent du gouvernement américain, qui est
distribué auprès de ces services ou encore des états, des municipalités, des n'importe quoi, doit
faire l'objet d'une étude d'impacts patrimoniaux pour en atténuer les impacts. Et peut-être que le
2230 lien budgétaire est un lien qu'on pourrait associer à un lien du sang dans le système de la Ville de
Montréal, puisque les budgets des arrondissements sont en particulier les budgets du conseil
municipal qui a adopté cette charte. Alors, c'est peut-être une façon de réfléchir à ça.

LE PRÉSIDENT :

2235

Merci.

M. DINU BUMBARU :

2240

Voilà quelques commentaires.

LE PRÉSIDENT :

2245

Merci, monsieur Bumbaru.

Est-ce que les commissaires ont des questions?

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

2250

J'en ai une. Monsieur Bumbaru, pouvez-vous m'expliquer qu'est-ce que vous entendez par le mot *créativité+? Parce que vous avez dit qu'il faut mentionner dans la charte la créativité de la Ville. Qu'est-ce que vous entendez par *créativité+?

M. DINU BUMBARU :

2255

Bien, écoutez. On a à l'article 3 une ville démocratique, solidaire et inclusive. Qu'est-ce qu'on entend par *inclusive+? Qu'est-ce qu'on entend par *solidaire+? Qu'est-ce qu'on entend par *démocratique+? Je ne veux pas répondre à une question par une autre question, mais il me semble que ce sont des mots qui suscitent une adhésion sans qu'ils soient associés à une entière définition. Vous savez, la démocratie, je veux dire, c'est comme dire: *Un arbre dans la forêt+, il y a beaucoup de sens associé à ça.

2260

Quand on parle de ville créative, c'est une ville dans laquelle on reconnaît l'ingéniosité et qu'on la suscite. La Ville de Montréal n'est pas nécessairement le premier lieu d'initiative pour ce genre d'action-là, mais elle peut encourager, par l'ensemble de ses programmes, la valorisation de l'ingéniosité de ses citoyens et citoyennes autant en termes de technologie que de cohabitation sociale.

2265

Je pense que la créativité, c'est dans les arts aussi bien que dans l'art de vivre en ville. Et peut-être que, à ce niveau-là, ça pourrait être une façon également de responsabiliser les milieux qui sont souvent associés à la création dans un contexte de démocratie, de solidarité et d'inclusivité.

2270

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

2275

Parce que vous avez répondu, j'aimerais expliquer pourquoi j'ai posé la question. C'est parce que quand on lit le texte français et quand on lit le texte anglais, c'est difficiles des fois. J'aimerais savoir vraiment le sens duquel vous parlez, parce qu'il y a des gens ici qui ont parlé de la démocratie, de l'accessibilité aux documents. C'est pourquoi j'aimerais savoir vraiment. Parce que c'est un document français, il faut qu'on fasse une traduction, c'est pourquoi j'aimerais savoir vraiment quand on dit *la créativité+, qu'est-ce que vous en dites. C'est dans ce sens-là que j'ai posé la question.

2280

M. DINU BUMBARU :

2285

Bien, en fait, je dois dire qu'une partie de cette observation nous vient du concept qu'on commence à observer, qui est un concept d'avenir aussi bien que ... une ville solidaire, ce n'est pas juste un phénomène historique, c'est une volonté affirmée sur la condition future de Montréal. Je pense c'est un peu cette perception qu'on a, avec l'idée du *creative cities+. Les villes créatives, il y a tout un discours économiste autour de ça, mais je pense que c'est un discours qui est plus profond et qui ne va pas juste à dire: *On va se donner une allure de créativité+, on va aussi reconnaître la compétence des citoyens et des citoyennes.

2290

Et leur capacité de participer, c'est aussi une capacité d'imagination et de participer à des processus publics. Bon, les référendums sont souvent imaginés comme étant une illustration du processus démocratique et publique. Pour nous, les référendums, c'est de la mathématique, c'est du quantitatif. C'est des jeux de pouvoir, c'est pas des jeux de l'intelligence. Et nous, on pense qu'il y a Montréal un bassin d'intelligence qui a lieu d'être mis à contribution dans les processus de décision.

2295

2300

Et la créativité, c'est aussi ça, comment est-ce que les gens peuvent imaginer leur quartier, comment est-ce qu'ils peuvent imaginer les solutions aux problèmes de cohabitation. Si vous voulez, à l'article 2, on nous a fait remarquer qu'il y avait des problèmes sémantiques avec toute une liste de préoccupations qui tiennent de l'état d'individus avec lesquels il faut manifester de la solidarité, et par rapport à des attitudes sociales qu'il faut chercher à réduire, voire à éliminer, parce qu'elles sapent la cohésion de notre société.

2305

Bien, il faut que les gens participent aux solutions parce que, sinon, c'est des solutions qui vont être imposées puis qui vont jamais tenir.

2310

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

Merci beaucoup.

2315

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fabien?

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

2320

Oui. J'ai senti dans votre intervention que le mot *patrimoine+, pour vous, c'est un mot important, que ça correspond à une notion qui est centrale et qui est très riche, qui est très, très inspirante. Est-ce que vous êtes satisfait du traitement du concept à l'article 17 a) qui est l'endroit où apparaît ce mot ou bien est-ce que votre message, c'est de dire qu'il faudrait peut-être le faire

2325

M. DINU BUMBARU :

Écoutez, on a même vu le mot apparaître à l'article 9.

2330

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

À l'article 9?

2335

M. DINU BUMBARU :

C'est juste pour vous dire à quel point on est complètement ravi. Mais une chose, c'est qu'on réfléchissait au qualificatif parce que, comme vous le dites, c'est un... c'est pour ça que je mentionnais peut-être l'utilité de mettre en relation des définitions qui ont pu être élaborées dans le cadre de ce document-ci et certaines autres définitions qui sont en train d'être élaborées par d'autres instruments à la Ville, en particulier le Plan d'urbanisme qui a son registre de définitions, en particulier la Politique sur le patrimoine naturel qui est en train d'être discuté ce soir à Côte-des-Neiges, en particulier la Politique du patrimoine dont un énoncé d'orientation a été publié ce soir.

2340

2345

Alors, les qualificatifs, nous, à Héritage Montréal, on a mûri depuis quelques années le concept et on en est arrivé à cinq grands types de patrimoine qui nous semblent être de l'ordre des possibilités d'une Ville. Parce qu'en termes de gestion et d'intégration dans ses politiques, c'est sûr qu'une Ville, par exemple, ne peut que très difficilement s'occuper de patrimoine génétique, pour vous donner un exemple. Mais elle peut s'occuper des lieux de mémoire, puisqu'elle en a une partie de la responsabilité par la toponymie. Elle peut s'occuper de biens archéologiques, parce qu'elle s'occupe du sol et elle émet des permis d'excavation, et caetera. Elle peut s'occuper et elle a des mécanismes de gestion pour s'occuper des archives qui font partie un peu de cette somme documentation. Elle s'occupe énormément du patrimoine du cadre bâti. Elle s'occupe des paysages et, enfin, elle a une responsabilité sur le thème du patrimoine écologique.

2350

2355

Donc, avec ça, on a des grands types. Que ce soit du bâti industriel, des lieux de science associés aux grands savants ou aux grands événements, ça, c'est des sous-catégories qui pourraient être peut-être identifiées dans un second temps. Et c'est là où, généralement, se situent beaucoup de querelles d'écoles, parce qu'il y a toujours un groupe d'historiens qui manque de sujets au XIXe siècle, qui a décidé: *Bien, c'est la thématique sociale du XXe siècle qui commence à...+ et puis ça crée une cellule de recherche et ça, soudainement, il y a une

2360

résurgence de ce thème. Ça, ça fait partie de l'écosystème, l'écologie de la recherche en patrimoine.

2365 Mais si les grands types sont énoncés, on a là la capacité de réfléchir en termes de
commémoration, de recherche, de contrôle. Et je dirais aussi, un des rôles importants pour la
Ville et que ce texte aide à renforcer, puisqu'il parle aussi d'engagement de la Ville, c'est
l'exemplarité de la Ville, parce qu'elle possède énormément de patrimoine. Et on a tendance
généralement à dire: *Bien, on va s'occuper du patrimoine qui est entre les mains des
2370 propriétaires privés+, puis tout le rôle d'exemplarité ou de soutien aux actions dans la
communauté est sous-entendu, parce qu'on dit: *Bon, bien, c'est la réglementation qui va régler
ça.+

Or, la discipline du domaine public est un droit qu'on s'attend à voir réaliser et je pense
2375 que la proposition avance suffisamment de matière pour qu'on puisse faire avancer cette cause-là.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Une autre question. Vous êtes le premier à nous dire qu'il ne fallait pas enchâsser la
2380 charte, qu'il ne fallait pas la mettre dans la Charte de la Ville de Montréal.

M. DINU BUMBARU :

Oui.
2385

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Et ce que vous nous dites essentiellement, c'est: *Laissez-la reposer pendant un certain
temps pour que se crée... dans le statut projeté de simple règlement municipal, laissez-la reposer
2390 un bout de temps pour que des équilibres s'établissent entre d'autres règlements ou d'autres
initiatives de la Ville.+ Et, notamment, vous faisiez référence au Plan d'urbanisme.

Pouvez-vous préciser vos craintes ou vos appréhensions?

2395 **M. DINU BUMBARU :**

Bien, écoutez. C'est une position qu'on entend conserver, parce qu'elle nous semble
importante. Il y a des progrès majeurs qui ont été gagnés au terme de longues batailles. Enfin,
j'emploie ces termes consciemment puisque c'était effectivement des batailles, et c'est un travail
2400 qui se poursuit et qui m'établit... je mentionnais au tout début de notre intervention cette vision
qu'on a de la ville où il faut trouver un arbitrage entre des droits individuels et l'intérêt collectif,
puisque le collectif est très physique, est très concret dans une ville. Ce n'est pas une abstraction
nationale. C'est une réalité quotidienne.

2405 Et les arbitrages ont déjà fait l'objet de beaucoup de travail pour imaginer des outils qui ne
sont pas des outils imposés. Le Plan d'urbanisme fait l'objet de consultation publique, c'est un
pacte social. Et on croit qu'il y a encore trop d'espace, d'incertitude dans l'arrimage entre la mise
en oeuvre de cette proposition novatrice avec un autre système ... et je ne parle même pas du
vocabulaire, mais un système de gestion de cette Charte montréalaise des droits et
2410 responsabilités par l'ombudsman, et caetera.

Il y a eu des précisions dans cette période de questions sur l'élément de droit de propriété
qui était très important pour nous, parce qu'il ne s'agissait pas que la Ville de Montréal commence
à abdiquer ses obligations en vertu de l'intérêt public pour les droits de propriété individuels, parce
2415 qu'on se retrouve dans une situation qui nous fait reculer énormément.

Alors donc, cette relation nous apparaît encore propice à beaucoup de précisions. Alors,
c'est autant pour ces aspects techniques que pour notre ferme volonté montréalaise. Si ces
arbitrages, entre deux instruments qui seraient éventuellement amenés par l'Assemblée nationale
2420 ... si la Charte des droits et responsabilités est enchâssée dans la Charte, c'est un geste de
l'Assemblée nationale, tout comme l'obligation de produire un Plan d'urbanisme ou certaines
politiques sociales, économiques. Alors, l'arbitrage entre des instruments-là, une fois décidé par
l'Assemblée nationale que tous ces trucs-là arrivent dans le même paquet de la charte, est-ce que
2425 l'arbitrage entre eux va devoir passer par l'Assemblée nationale? Est-ce que, comme citoyens,
on abdiquerait la valeur de nos institutions pour aller à Québec une fois de plus quémander un peu
d'attention?

Alors, c'est très important que cet arbitrage se fasse ici pour que, si ça va à l'Assemblée
nationale, le travail ait été complété. On n'a pas une objection fondamentale. C'est que,
2430 présentement, on trouve qu'il y a encore trop de zones à travailler pour qu'on ne se retrouve pas
dans cette situation qu'on jugerait très malheureuse et qui nous amènerait à constater un bilan
négatif sur l'opération, si vous me permettez ce vocabulaire-là.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

2435 Alors, vous seriez un peu hostile à la précipitation.

M. DINU BUMBARU :

2440 Bien, je comprends les motivations, on est dans une ville qui est en risque de
décomposition, il faut quand même être... on n'habite pas sur une autre planète, nous autres, on
la voit évoluer. Mais on pense que si on a un texte qui sera valable... il y a un Office de
consultation publique de Montréal, il a été aboli en... il est né de l'abolition, en 1994, du Bureau
de consultation. Quand on a constaté ça, nous, on a mis en branle les actions, les alliances pour
2445 protéger les droits des citoyens à participer aux prises de décision, ça a amené à l'Office de
consultation.

2450 Nous, on voit qu'on est capables de faire valoir des points. Puis je pense qu'il n'y a pas grand élus... enfin, ils ne sont pas nombreux les élus qui admettraient sur la place publique qu'ils vont enlever les droits à leurs citoyens. Alors, il y a une valeur morale qui est extrêmement forte à un document qui est très bien fait, puis qui est le fruit d'une exercice public.

2455 Alors, ça peut nous aider à prendre le temps de le rendre plus solide encore dans sa relation avec les autres.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

C'est une opinion très légitime.

2460 **M. DINU BUMBARU :**

Qu'on défendra.

LE PRÉSIDENT :

2465 Mais, habituellement, quand on enlève les droits aux citoyens, on ne les prévient pas à l'avance. Alors, monsieur Bumbaru, je vous remercie. Je comprends que vous allez transmettre au secrétariat de l'Office le mémoire écrit de Héritage Montréal.

2470 **M. DINU BUMBARU :**

Merci beaucoup pour votre travail, c'est extrêmement important.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

2475 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2480 Bien. Alors, j'invite maintenant monsieur Jonathan Guido s'il est ici. Il était prévu qu'il arrive un petit peu plus tard. Nous sommes un peu en avance sur notre emploi du temps. Alors, monsieur Guido n'est pas ici.

Est-ce que monsieur Guillaume Blouin Beaudoin est présent? Non plus.

2485 Bien. Alors, écoutez, il est 20 h 56, nous allons faire une pause de 15 minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

2490 **LE PRÉSIDENT :**

2495 J'invite maintenant monsieur Jonathan Guido. Alors, monsieur Guido, sir, vous êtes libre de vous exprimer en anglais ou en français. Alors, nous vous écoutons. Je vous avertirai quand vous aurez cinq minutes encore et quand vous aurez deux minutes.

M. JONATHAN GUIDO :

2500 O.K. J'ai juste besoin de deux minutes, ce n'est vraiment pas long.

THE CHAIRMAN :

Go ahead.

2505 **M. JONATHAN GUIDO :**

J'aimerais juste dire en tant que citoyen, jeune citoyen de Montréal, je suis très fier de cette initiative et je l'appuie. Et j'espère que, éventuellement, ça va devenir une réalité.

2510 Ce que j'aimerais demander, c'est que, je propose que la Commission propose ou recommande à la Ville de Montréal de mettre un peu de pression sur Québec pour enchâsser la Charte des droits et libertés dans la Charte de Montréal. Pourquoi? Pour que ça soit inébranlable, pour que, mettons s'il y a un nouveau gouvernement ou quelqu'un prend le pouvoir à Montréal, décide que la Charte des droits et libertés, ça ne faut pas la peine, décide de la mettre dehors, il ne pourra pas, il faut passer par Québec.

2520 Alors, j'aimerais que ça devienne une loi plus qu'une charte, parce qu'on a connu, avec la Déclaration des droits ... Human Rights, Human Rights Declaration that if it's not a law, it's pretty much disregarded. And then we have Bushs, and Saddam Hussein, and Ben Laden, and so on and so forth.

So, what I'm asking is it's for us to push for this charter to become a piece of legislation, for this charter to have teeth so that it cannot be shaken. Thank you.

2525 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions de la part des commissaires?

Mrs. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

2530 Yes. Good evening. I'd like to ask you why you feel this way.

MR. JONATHAN GUIDO :

2535 I feel this way, because as a student of this world, not just this university, I've seen that a lot of good initiatives have ended up in disasters. And unless they become laws, unless they have teeth, unless they have... if they're not respected and have consequences, then people can walk all over them.

2540 I believe this is a wonderful initiative. Is this the first city in the world to ...

Mrs. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

No.

2545

MR. JONATHAN GUIDO :

No?

2550 **Mrs. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

No. When you come and put in your memoire, we've had the first (inaudible) already.

MR. JONATHAN GUIDO :

2555

No. What I mean is this the first city in the world that's having a charter like this?

Mrs. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

2560 Oh! No.

MR. JONATHAN GUIDO :

No? Is this the first in Canada?

2565

Mrs. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

I think so.

2570 **MR. JONATHAN GUIDO :**

2575 There you go, okay. So, you know, by showing example, I hope other cities like Toronto, Vancouver, Halifax, Albertam I hope they come around to try to have a Charter of rights and responsibilities to outline, to define what the citizens's rights and responsibilities are, and underline maybe twice *responsibilities+, because we are all responsible for environment, for democracy, for quality of life, for everything that basically rains down on us. So, that's why I'm here.

Mrs. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

2580

Okay.

LE PRÉSIDENT :

2585

Très bien.

Mrs. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :

2590

Thank you.

THE CHAIRMAN :

2595

If the charter is introduced in the law of Montreal as approved by the National Assembly, does that imply in your mind that the charter would also apply to all the boroughs of Montreal?

MR. JONATHAN GUIDO :

2600

Why wouldn't it?

THE CHAIRMAN :

2605

Because at the present time, the way the charter has been conceived by its authors, it applies to Montreal as such, the central city, but it does not apply to the several boroughs either within the former boundaries of Montreal or the former suburban cities which have been incorporated into Montreal. So, I simply ask the question: in your mind, does such a charter apply to the several boroughs constituting Montreal?

MR. JONATHAN GUIDO :

2610

Well, I guess I have a second recommendation to make then, that it applied to all the boroughs, of course. Why wouldn't they? I mean it would be absurd to just have it for the central city and not for the other boroughs, because citizens in D.D.O. and citizens in downtown Montreal are still citizens.

2615

THE CHAIRMAN :

2620

Fine. To return to your recommendation that the charter be included in the law of Montreal as adopted by the National Assembly, does that mean in your mind that citizens would be able to sue the City of Montreal or eventually its boroughs invoking rights granted by the charter?

MR. JONATHAN GUIDO :

2625 Let's say your living conditions have been compromised, where do you turn? What do you do? You must be able to take some action. You must be able to ameliorate your quality of life. And if suing the party responsible is the only choice, well, why not?

THE CHAIRMAN :

2630 Fine. D'autres questions? Any other questions?

Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :

Non, merci.

2635 **THE CHAIRMAN :**

Do you plan sending us written notes of your statement, Mr. Guido?

MR. JONATHAN GUIDO :

2640 I think now I do, yes. I wasn't before, but now I do.

THE CHAIRMAN :

2645 Fine. So, the written notes of your statement should be sent to l'Office de consultation publique de Montréal before Friday, before April 15th or 16th, but no later than that.

MR. JONATHAN GUIDO :

2650 All right. Thank you.

THE CHAIRMAN :

Anything else to add?

2655 **MR. JONATHAN GUIDO :**

That's all.

2660 **THE CHAIRMAN :**

Thank you, sir.

2665 **MR. JONATHAN GUIDO :**

Thank you very much.

LE PRÉSIDENT :

2670 Prochain intervenant prévu parmi les personnes inscrites, monsieur Guillaume Blouin-Beaudoin qui n'est sans doute pas arrivé.

2675 Donc, est-ce que monsieur Michel Bédard est arrivé? Donc, nous sommes dans une situation de pause. Alors, mesdames et messieurs, nous sommes en situation de pause imposée et nous attendrons les prochains témoins.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

2680

LE PRÉSIDENT :

2685 Alors, monsieur Bédard, nous allons encore parler un petit peu pour vous laisser le temps de reprendre votre souffle. Nous vous remercions de vous être rendu disponible pour nous rencontrer.

M. MICHEL BÉDARD :

2690 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2695 Alors, je vous explique que nous sommes dans une phase de consultation. Nous recevons des opinions et des mémoires. Vous n'avez pas déposé de mémoire écrit à ma connaissance.

M. MICHEL BÉDARD :

2700 Non, mais je vous donnerai quelques exemplaires.

LE PRÉSIDENT :

C'est très bien.

2705 **M. MICHEL BÉDARD :**

Oui.

2710 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, écoutez. Je suis accompagné par le docteur Myrna Lashley et le professeur Claude Fabien. Le docteur Lashley est professeure au cégep Abbott. Monsieur Fabien est professeur à l'Université de Montréal. Monsieur Alain Cardinal qui est secrétaire de l'Office. Madame Marie-Claude Dumas qui est analyste.

2715 Alors, nous vous écoutons, monsieur Bédard, mais nous aimerions que vous vous identifiez quant à votre titre, fonction aussi s'il vous plaît, parce que vous venez au nom d'un organisme qu'on aimerait se faire présenter un peu.

2720 **M. MICHEL BÉDARD :**

Oui. Alors, c'est ça, je suis Michel Bédard de Montréal, chef du Parti Éléphant blanc de Montréal. Alors, c'est un parti humoristique et satirique.

2725 Ça fait 25 ans que je patauge dans le monde municipal à Montréal. Je suis connu comme Barabbas dans la Passion, mais je ne fais pas de mauvais coups. On tente de faire des bons coups. Alors, disons que j'ai été impliqué dans tout ce qui est de politique municipale depuis 25 ans, et puis il y a plusieurs partis qui sont décédés. Et le parti Éléphant blanc est, depuis mai 2001, le doyen des partis politiques municipaux à Montréal. Alors, c'est un excellent titre et on espère pouvoir oeuvrer à Montréal au-delà de l'éternité, mais on nous met beaucoup de bâtons dans les roues.

2730 La raison pour laquelle le parti Éléphant blanc de Montréal est né, c'est de la désillusion des politiciens traditionnels et des partis politiques tels qu'on les connaît. Alors, ne vaut-il pas mieux en rire plutôt que d'en pleurer. Alors, on a pris le parti d'en rire. Et puis ça existe depuis douze ans.

2740 Alors, en dix ans, nous nous étions mérité un budget, une allocation de dépenses en fonction du pourcentage de votes obtenus et puis, malheureusement, nous avons toujours été en faveur du nouveau Montréal. Moi, depuis 25 ans, depuis que je suis tombé dedans à l'âge de 24 ans et j'en ai 50. Alors, j'ai vu même monsieur Jean Drapeau travailler. Et cette allocation nous a été retirée dans la précipitation de la réalisation de la nouvelle ville, modification de la charte et tout, on nous a retiré notre budget alors que ce budget était destiné au droit d'expression des partis.

2745

LE PRÉSIDENT :

Bien. Cela dit...

2750 **M. MICHEL BÉDARD :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2755

... quelle est votre position sur le projet de charte?

M. MICHEL BÉDARD :

2760

Oui. Je suis plutôt sceptique, en ce sens que le 22 mars dernier, à la consultation sur la Charte des droits et responsabilités, en préambule de cette consultation, nous avons mis à l'épreuve l'administration en place pour voir si, au-delà des beaux discours, elle pouvait agir, en ce sens qu'on a présenté une résolution demandant à la Ville de Montréal de nous appuyer dans notre démarche auprès de Québec pour modifier la charte nous restituant le budget qui nous est destiné, qui nous est dû, pour nous permettre de vivre et de s'exprimer.

2765

Le ministre des Institutions démocratiques est favorable. L'ancien ministre, monsieur Charbonneau, est favorable. L'opposition à Montréal était favorable. Tous les bons entendants étaient favorables. Tout le monde croyait que ça ferait l'unanimité au sein de l'Hôtel de ville de Montréal pour la résolution. Eh bien non, l'administration en place a dit *non+.

2770

Alors, ça, ça va même à l'encontre de la Charte des droits et libertés Canada, Québec, en ce sens que, comme j'ai dit préalablement, ce budget, c'est pour favoriser l'expression des partis. Or, le parti au pouvoir ne nous le reconnaît pas. C'est pour ça que, au cours des prochains jours, on va déposer une plainte à la Commission des droits. Et puis on en a déjà déposé une il y a six mois et, vendredi dernier, on a reconnu la recevabilité de la plainte toujours dans le domaine du droit d'expression parce que, à la dernière élection, il y avait que trois partis dont, moi, j'étais le candidat à la mairie pour le parti de Montréal... je l'ai été pour le parti de Montréal 2000 aussi, mais je l'ai été pour le parti Éléphant blanc.

2775

2780

Alors, il y a des médias qui nous refusaient la possibilité de nous exprimer au côté des deux autres candidats à la mairie. Alors, on a porté plainte et la Commission des droits nous entendra bientôt et a reconnu le bien-fondé de notre plainte. Donc, c'est sous enquête.

2785

LE PRÉSIDENT :

Cela étant, monsieur Bédard, j'aimerais vous ramener vers l'objet qui nous préoccupe et qui nous réunit ce soir, qui est le projet de charte.

2790 **M. MICHEL BÉDARD :**

D'accord, monsieur Corbo. Tout ça pour vous dire que je suis plutôt sceptique par rapport à la réception de l'administration présente par rapport à la charte, voyez-vous? Parce qu'on avait testé la volonté de l'administration en place de joindre l'action à la parole et ça ne s'est pas fait.

2795 Alors, c'est pour ça que je me suis déplacé quand même, parce que j'aime bien rencontrer des gens forts intéressants, élargir mon cercle.

Alors, si vous permettez, c'est un mémoire de deux pages. Donc, ce n'est pas très long.

2800 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y. Nous demandons qu'à vous écouter.

M. MICHEL BÉDARD :

2805

O.K. Alors, vous allez reconnaître un peu dans ce que je vais dire ce que j'ai dit en préambule. Alors, considérant que l'article 5... parce que, moi, ça me donne l'impression que la charte qui nous a été présentée, c'est une suggestion de la Ville. C'est une planche sur laquelle on travaille. C'est pour nous aider, nous guider. Donc, je reprends ce que la Ville nous propose en espérant que ça ne soit pas simplement un beau discours. Je table là-dessus pour proposer autre chose en autant que l'administration soit sérieuse.

2810

Alors, considérant que l'article 5 de la future charte municipale reconnaît que la participation des citoyens aux affaires de la Ville concourt à renforcer la confiance des gens envers les institutions démocratiques, à développer le sentiment d'appartenance à la Ville, à promouvoir les valeurs de citoyenneté active, ce que fait le parti Éléphant blanc;

2815

Considérant que l'article 12 de la future charte reconnaît aux citoyens le droit d'exprimer une opinion - bien, c'est étonnant - en vue d'exercer une influence sur les décisions municipales;

2820

Considérant que l'article 6 reconnaît le besoin d'épanouissement des citoyens, bien, je me sens pas mal écrasé;

Considérant que l'article 10 reconnaît que la Ville doit respecter la diversité des citoyens, je suis d'accord, qu'elle soit de nature ethnique, j'ajouterais à la charte: ou autre - entre guillemets - *politique, opinion+;

2825

Considérant que l'article 11 reconnaît le devoir des citoyens de ne pas porter atteinte à la réalisation des droits de leurs semblables, ce qu'a fait pourtant l'administration le 22 mars;

2830

Considérant que les articles 8 et 7 reconnaissent que la Ville doit promouvoir le développement durable et que les citoyens doivent participer aux bénéfices des retombées obtenues;

2835 Nous, on travaille politiquement dans le développement durable, mais on ne veut pas nous entendre. On ne veut pas nous écouter. Et moi, depuis 25 ans que je suis impliqué en politique municipale, je vous le dis, j'ai l'intime conviction qu'un citoyen qui pense, ça fait peur au pouvoir. Alors, imaginez un citoyen qui parle!

2840 **LE PRÉSIDENT :**

 Mais sur la charte?

2845 **M. MICHEL BÉDARD :**

 Pardon?

LE PRÉSIDENT :

2850 Sur le projet de charte.

M. MICHEL BÉDARD :

2855 Oui, oui, oui. Alors, considérant l'article 13 f) par lequel la Ville s'engage à fournir des locaux aux citoyens désireux d'exercer leur droit de se réunir et à dessein de discuter d'affaires municipales;

 Semble-t-il qu'il y a une ouverture. Pourtant, on avait une allocation qui nous permettait ça, mais on nous l'a retirée. Est-ce sérieux?

2860 Considérant l'article 13 g) par lequel la Ville s'engage à combattre la discrimination, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société démocratique;

2865 Bien, si on nous a retiré notre allocation, c'est qu'on nous a appauvri. Alors, je ne vois pas la cohérence avec l'administration municipale qui se dit contre la pauvreté alors qu'elle est en soi un facteur d'appauvrissement.

2870 Considérant que l'administration souhaite, par l'adoption de la charte, être propulsée vers des sommets de qualité de vie démocratique, ce qu'a dit monsieur Tremblay le 10 décembre dernier quand il a annoncé la tenue des consultations;

 Considérant que la Ville et ses citoyens ont le devoir de voir plus loin et d'avoir des idéaux pour nous et pour les générations futures, propos encore du maire le 10 décembre dernier;

2875 Considérant que la charte doit être novatrice et originale, qu'elle doit être fondée sur des valeurs qui nous ressemblent et nous rassemblent, propos du maire le 10 décembre dernier;

2880 Considérant que la charte doit être confectionnée à partir des vues exprimées par les
Montréalais, dont je suis;

 Considérant que les gens méritent respect et considération, parce qu'ils n'ont surtout pas
de temps à perdre si les consultations sont bidon;

2885 Considérant que le maire ne doit pas être perçu comme un vendeur de mythes et
d'illusions surtout en matière de démocratie;

2890 Et, finalement, considérant qu'un parti politique municipal est avant tout un regroupement
de citoyens désireux de promouvoir, réaliser ou voir se réaliser les positions visant le mieux-être
de la collectivité et l'amélioration du cadre physique du milieu de vie;

2895 Je propose que, dans la charte, il y ait la possibilité d'offrir un siège au conseil municipal
de Montréal aux chefs de partis politiques ayant aucun élu après avoir participé à une élection
générale. Donc, de donner un poste de conseiller de ville sans rétribution ni droit de vote à ceux-
ci, mais leur accorder le droit d'intervention lors des réunions du conseil, dont celui de poser cinq
questions pendant la pendant des questions des élus d'opposition; de leur offrir un local à l'Hôtel
de ville - on parlait plus tôt que la Ville était intéressée à offrir des locaux aux citoyens qui veulent
discuter d'affaires municipales, alors je me dis qu'un parti politique autorisé et reconnu par la
Direction générale des élections, qui a un vécu, et qui est même devenu le doyen des partis à
2900 Montréal et qui entend le demeurer - et une allocation de dépenses basée sur le pourcentage de
votes obtenus, parce qu'il faut quand même... toute personne a un cachet ou une allocation de
dépenses, c'est tout à fait normal, parce que pour que le droit d'expression puisse s'exercer, il
doit être soutenu financièrement par la Ville.

2905 Et la deuxième proposition que je fais, c'est d'implanter le mode de scrutin proportionnel
aux élections municipales à Montréal, faire en sorte que Montréal soit peut-être un projet pilote -
un projet pilote. C'est un terrain approprié pour faire un exercice comme celui-là, un projet pilote,
avant que ça puisse s'établir un jour ou l'autre au niveau provincial.

2910 Je propose qu'on puisse implanter le mode de scrutin proportionnel à la prochaine élection
à Montréal, que ça soit institué, Montréal c'est comme ça. Si ce mode de scrutin avait été en
vigueur, en force, il y aurait déjà eu un élu parti Éléphant blanc de Montréal.

LE PRÉSIDENT :

2915

Bien. Je vous remercie, monsieur Bédard.

Est-ce que les commissaires ont des questions?

2920

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Votre parti compte combien de membres?

M. MICHEL BÉDARD :

2925

Sincèrement et franchement, on compte davantage sur les sympathisants, mais disons comme tels, on estime à 60 000 le nombre de personnes sympathiques à notre parti. Et ça s'est traduit en votes 30 000, parce qu'on considère que s'il y a 50 % des électeurs qui votent, et puis qu'on en a eu 30 000, donc, sur l'île de Montréal, on devrait avoir 60 000 personnes qui sont sympathiques à nos idées, à nos positions, sont aussi désillusionnées, trouvent qu'il n'y a pas assez de propositions novatrices, audacieuses, dérangeantes.

2930

Et tous nos messages sont fondamentalement sérieux, mais dotés d'une pointe d'humour, de satire et tout. Alors, on n'en manque pas.

2935

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Mais est-ce que vous avez une structure de parti traditionnel avec des conditions pour se qualifier comme membre et puis - je ne sais pas, moi - un congrès annuel, et puis la désignation d'un chef de parti par un processus démocratique?

2940

M. MICHEL BÉDARD :

Sincèrement et franchement, on n'a pas cette structure-là. On tient des espèces de conclaves qui sont ni plus ni moins des partys, et puis il y a des échanges d'idées, du brainstorming. On a fêté hautement notre 5e anniversaire.

2945

Et puis disons que si on avait une allocation de dépenses, nous, ce qu'on ferait, on ferait des... on se constituerait, comme on dit au niveau policier, des groupes d'intervention tactiquement politique où on interviendrait, pas pour se faire voir, pour faire en sorte que les choses bougent, parce qu'il y a beaucoup de sujets qui appellent l'intervention de citoyens.

2950

Alors, notre parti pourrait être ce carrefour, mais il faut toujours... prenez simplement Internet, c'est 25 \$ par mois, plus les opérations ordinateur et tout. Mettre à jour un site Web, il y a de l'énergie, du temps, de l'argent à investir là-dedans. Et soit dit en passant, visitez-le, parce qu'il y a un visiteur qui m'a dit une fois que nous avons un site édifiant. Alors, c'est quelque chose, édifiant. Alors, je vous invite.

2955

2960 Mais depuis les élections, on n'a pas pu le remanier, le retoucher, le mettre *up-to-date+, parce qu'on n'a pas les ressources pour. Et puis il y a des gens qui nous ont envoyé des courriels disant: *On était désespérés, on ne savait pas pour qui voter. Heureusement que vous étiez là.+ Alors, on répond à un besoin.

2965 Ah! Si vous saviez, il y a des gens... l'intelligentsia journalistique municipale à Montréal - municipale à Montréal - est pour le parti Éléphant blanc. Je vous le dis, il y a des journalistes chevronnés en affaires municipales, ils nous ont dit: *On est 100 % derrière l'Éléphant blanc, mais on a les mains liées.+

2970 Vous voyez, c'est quand même étonnant, on a une charte qui reconnaît la liberté d'expression et vous savez pertinemment que la loi du silence existe.

LE PRÉSIDENT :

2975 C'est surtout un projet de charte.

M. MICHEL BÉDARD :

Contradiction. Pardon?

2980 **LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous d'autres questions, maître Fabien?

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

2985 Oui. Moi, ce que je retiens de votre intervention, c'est que vous êtes pour la charte, parce que...

M. MICHEL BÉDARD :

2990 Oui, je suis pour fondamentalement.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

2995 Je vais vous expliquer ma lecture de votre intervention. J'oublie les citations des discours du maire. C'est que vous avez longuement référé à des dispositions de la charte dans laquelle vous trouvez appui pour votre point de vue et vos revendications.

3000 Est-ce que vous ne pensez pas que la charte, dans la mesure où elle serait adoptée, vous permettrait éventuellement de canaliser vos revendications auprès d'un ombudsman qui pourrait peut-être vous aider à, par exemple, avoir un traitement plus équitable par exemple en

3005 matière d'allocation de dépenses ou, comme vous avez référé à l'article 13 f), à vous fournir dans le respect de la réglementation, dans la mesure du raisonnable, des lieux appropriés pour ce faire, dans les locaux de la Ville pour ceux qui souhaitent exercer leur droit de se réunir afin de discuter des affaires de la Ville? Est-ce que ça ne pourrait pas vous aider ou vous être favorable une disposition comme celle-là?

M. MICHEL BÉDARD :

3010 Oui, sauf que, dans la mesure où les citoyens discutent, jasant, échantent, la Ville, le pouvoir donne l'impression d'être favorable à ça. C'est dans la mesure où les citoyens décident de s'organiser pour porter leur action au niveau politique, lui donner une portée politique, là, ça dérange. Mais tant et aussi longtemps que le citoyen veut en jaser et perdre son temps parce que, au fond, ils ne les écoutent pas, oui, parlez, parlez, parlez, mais dès que ça touche la prise du
3015 pouvoir, dès que ça dérange, là il y a les bâtons dans les roues qui se présentent là ou dans les pattes.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

3020 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fabien?

3025 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Ça va.

3030 **LE PRÉSIDENT :**

Docteur Lashley, non?

3035 **Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

3040 Dites-moi, pour en revenir à la charte elle-même...

M. MICHEL BÉDARD :

Oui.

3045

LE PRÉSIDENT :

... on nous a présenté cela comme devant être éventuellement un règlement de la Ville de Montréal parmi d'autres règlements. Plusieurs des mémoires que nous avons entendus...

3050

(texte manquant, changement du côté A à B de la cassette 2)

... constituant la Charte de Montréal de manière à lui donner des assises juridiques et politiques plus solides...

3055

M. MICHEL BÉDARD :

Exactement.

3060

LE PRÉSIDENT :

... et la mettre à l'abri de majorités changeantes au conseil municipal. Quelle est votre vue sur cette question?

3065

M. MICHEL BÉDARD :

Je suis 100 % favorable que ça soit inclus dans la Charte de Montréal comme telle.

3070

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Maintenant, selon vous, une Charte des droits et responsabilités des citoyens montréalais est-elle un document qui pourrait être invoqué pour poursuivre la Ville devant un tribunal?

3075

M. MICHEL BÉDARD :

À mon avis, ça devrait, sinon, comme il est écrit sur le site Web, ce serait regrettable que ça soit une charte tapisserie.

3080

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Dernière question en ce qui me concerne. Les informations dont nous avons été enrichis par les séances d'information donnent à penser que la charte s'appliquerait à l'entité juridique connue comme Ville de Montréal, mais non pas aux arrondissements de ladite ville.

3085

À votre avis, une telle charte devrait-elle s'appliquer non seulement à la Ville de Montréal, mais à chacun de ses arrondissements?

M. MICHEL BÉDARD :

3090

Absolument, totalement.

LE PRÉSIDENT :

3095

C'est bien.

M. MICHEL BÉDARD :

3100

Totalement.

LE PRÉSIDENT :

3105

Ça répond à ma question. S'il n'y a pas d'autres questions de la part des membres... oui, monsieur Fabien.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

3110

Le terme *charte tapisserie+, est-ce que c'est sur le site Web de la Ville que vous avez lu ça?

M. MICHEL BÉDARD :

3115

Sur le vôtre.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Ah! Vous avez lu ça sur...

M. MICHEL BÉDARD :

3120

Bien oui!

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

3125

Ah! oui?

M. MICHEL BÉDARD :

3130

Bien oui!

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Charte tapisserie, oui?

3135 **M. MICHEL BÉDARD :**

Je crois que ce sont...

3140 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

C'est parce que je ne l'ai pas vu.

M. MICHEL BÉDARD :

3145 Non? Oui, oui, oui, je trouvais ça... oui.

LE PRÉSIDENT :

3150 Ah! oui, ça se peut que, dans les notes sténographiques, un intervenant, une personne venue poser une question...

M. MICHEL BÉDARD :

3155 Oui. Je crois que c'est le député péquiste de Mercier qui a dit ça dans ses notes.

LE PRÉSIDENT :

Le député de Mercier, c'est monsieur Turp.

3160 **M. MICHEL BÉDARD :**

Turp, oui.

LE PRÉSIDENT :

3165 Mais nous n'avons pas eu sa visite. Est-ce qu'il nous a écrit?

M. ALAIN CARDINAL :

3170 Dans le document préliminaire.

LE PRÉSIDENT :

3175 Ah! D'accord. Alors, s'il n'y a pas d'autres questions de la part des commissaires, je vais vous remercier, monsieur Bédard, de vous être rendu disponible pour nous éclairer.

M. MICHEL BÉDARD :

3180 Merci. Ça m'a fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

3185 Merci. Et ceci complète la première assemblée de la deuxième partie du processus de consultation autour du projet de charte et je vous en remercie.

3190 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors de mon contrôle, et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la Loi.

3195 ET J'AI SIGNE:

LISE MAISONNEUVE, s.o.